



**RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT  
DANS LE DOMAINE DE  
L'ENSEIGNEMENT AU MEXIQUE**

**RAPPORT DES EXAMINATEURS**

## TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS .....	3
RAPPORT DES EXAMINATEURS SUR LE SYSTÈME MEXICAIN DE R&D DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT .....	4
1. INTRODUCTION À L'EXAMEN DE L'OCDE SUR LE SYSTÈME MEXICAIN DE R&D DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT .....	4
2. LE SYSTÈME ÉDUCATIF MEXICAIN.....	6
2.1. Description générale du système d'enseignement mexicain .....	6
2.2. Les principaux défis du système éducatif.....	8
2.3. La stratégie du changement : l'accord sur la décentralisation.....	9
2.4. Les résultats de la décentralisation et les nouveaux défis de la politique d'éducation.....	11
2.5. Conclusions .....	15
3. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT AU MEXIQUE.....	17
3.1. Historique.....	17
3.2. Chercheurs en éducation .....	19
3.3. Etablissements et communautés de recherche.....	20
3.4. Pertinence et qualité des activités de R&D dans le domaine de l'enseignement .....	26
3.5. Diffusion des travaux de recherche .....	28
3.6. Soutien et financement de la recherche.....	29
3.7. Impact de la R&D dans le domaine de l'enseignement .....	31
4. ANALYSE DES DÉFIS .....	32
4.1. Objet de la recherche.....	32
4.2. Capacité de susciter de la recherche.....	32
4.3. Financement de la recherche en éducation.....	33
4.4. Utilisation de la recherche par les responsables de l'élaboration des politiques.....	33
4.5. Utilisation de la recherche par les praticiens.....	34
5. RECOMMANDATIONS CONCERNANT LE SYSTEME MEXICAIN DE R&D DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT.....	35
5.1. Une stratégie nationale en matière de recherche .....	35
5.2. Renforcement de la capacité et de l'infrastructure de recherche.....	36
5.3. Amélioration de l'utilisation des activités de R&D en matière d'enseignement au Mexique.....	38

## AVANT-PROPOS

### Rapport des examinateurs sur le Mexique

1. Le rapport des examinateurs sur le Mexique est le fruit du troisième examen de l'OCDE sur la politique d'un pays Membre en matière de recherche et développement (R&D) dans le domaine de l'enseignement. Les deux premiers rapports, consacrés à la Nouvelle-Zélande et à l'Angleterre, ont été présentés respectivement lors des réunions d'automne 2001 et 2002 du Comité directeur du Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement (CERI), puis regroupés dans une même publication intitulée « De nouveaux défis pour la recherche en éducation » (CERI, 2003).
2. Les travaux de l'OCDE/CERI sur les activités de R&D dans le domaine de l'éducation ont pour objet d'évaluer l'efficacité du système R&D d'un pays donné comme mode de création, de collecte et de diffusion des connaissances que les enseignants et les décideurs politiques pourront ensuite exploiter. Le rapport ci-joint des examinateurs sur le système de recherche et développement dans le domaine de l'éducation au Mexique peut donc être considéré comme une étude de la capacité de ce système à développer et à appliquer des connaissances utilisables pour améliorer la qualité de la politique et des pratiques éducatives.
3. Les examens de l'OCDE sur les politiques de recherche et développement dans l'enseignement découlent de travaux de portée plus générale sur la gestion des connaissances, lesquels ont donné lieu à la publication de deux études essentielles: *Société du savoir et gestion des connaissances* (CERI, 2000) et *Innovations in the Knowledge Economy: Implications for education and learning systems* (CERI, 2004). La première de ces deux publications plaide avec force en faveur d'un renforcement de la base de connaissances à partir de laquelle s'élaborent les politiques et les pratiques éducatives, soulignant que la proportion, la qualité et le succès de la création, de la transmission et de l'application des connaissances sont relativement faibles dans le secteur de l'éducation, notamment si l'on compare avec d'autres secteurs, comme ceux de la santé et de l'ingénierie. Le deuxième document examine quatre types d'innovations, dans le secteur de l'éducation, mais aussi dans d'autres domaines. Il met l'accent sur le fait qu'un pays désireux d'être à la pointe de l'évolution se doit de soutenir systématiquement les innovations, qu'elles soient progressives ou radicales. En outre, les innovations qui s'avèrent concluantes doivent pouvoir être généralisées rapidement grâce à un système de réseaux, le transfert des connaissances devenant lui-même un domaine caractérisé par de profondes innovations. Enfin, les pouvoirs publics et les autorités chargées de l'éducation devraient adopter ouvertement une politique et des pratiques en prise avec la réalité.
4. Le rapport des examinateurs sur le système de R&D dans le domaine de l'enseignement au Mexique, ainsi que le Rapport général établi par COMIE (Conseil mexicain de recherche en éducation), du CINESTAV (Mexique), sont joints au présent document.
5. L'équipe chargée d'effectuer l'examen était composée de Mme Susan Fuhrman, Doyen de la Graduate School of Education de l'Université de Pennsylvanie, aux Etats-Unis, de M. F. Javier Murillo, Professeur à la Faculté de formation pédagogique de l'Universidad Autónoma de Madrid, en Espagne, et de M. Sergio Martinic Valencia, Professeur et coordinateur du programme de troisième cycle en Sciences de l'éducation à la Pontificia Universidad Católica, au Chili. L'Analyste Principal Kurt Larsen, OCDE /CERI, a aidé l'équipe à effectuer l'examen et à rédiger le rapport.

## **RAPPORT DES EXAMINATEURS SUR LE SYSTÈME MEXICAIN DE R&D DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT**

### **1. INTRODUCTION À L'EXAMEN DE L'OCDE SUR LE SYSTÈME MEXICAIN DE R&D DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT**

1. Dans les sociétés et les systèmes d'enseignement complexes, enseignants et décideurs doivent pouvoir compter sur une base de connaissances solide. Cette nécessité revêt peut-être une importance plus grande encore au Mexique que dans d'autres pays de l'OCDE : le Mexique étant en effet, à bien des égards, en phase de « rattrapage » économique, il est essentiel, pour la poursuite du développement économique et social du pays, de mieux prendre en compte le capital humain et de veiller tout particulièrement à ce qu'il soit de qualité. Les défis sociaux et culturels auxquels le Mexique est confronté sont tout aussi cruciaux : il s'agit notamment de consolider une démocratie moderne et une société multiculturelle en faisant preuve, à l'égard des populations indigènes, d'une politique d'égalité des chances.

2. Le présent examen se propose d'évaluer l'efficacité du système R&D au Mexique comme mode de création, de collecte et de diffusion des connaissances que les enseignants et les décideurs politiques pourront ensuite exploiter. Compte tenu des énormes défis auxquels le système éducatif mexicain doit faire face (objet du chapitre 2), les activités de recherche et développement dans l'enseignement sont susceptibles de jouer un rôle primordial en permettant de constituer une base de connaissances plus solide sur laquelle les responsables de l'éducation au Mexique pourront asseoir leurs décisions futures. La récente Etude économique de l'OCDE sur le Mexique met l'accent sur ce qui représente peut-être le plus grand défi que ce pays ait à relever : « renforcer le capital humain est l'une des conditions nécessaires pour assurer une croissance soutenue à long terme. Malgré les grands progrès accomplis ces dernières décennies, en particulier en scolarisant dans l'enseignement de base une proportion croissante d'une population d'âge scolaire en forte augmentation, le capital humain est très en retard au Mexique par rapport à la plupart des autres pays de l'OCDE » (OCDE, 2003a).

3. Les dépenses d'éducation représentent plus d'un cinquième des dépenses publiques totales (contre 13 pour cent en moyenne dans les pays de l'OCDE) mais, exprimées en pourcentage du PIB, elles figurent parmi les plus basses de la zone OCDE, et sont particulièrement faibles si l'on tient compte de la proportion relativement élevée des jeunes (5-29 ans) dans la population totale du Mexique (OCDE, 2003a).

4. Le Mexique a considérablement amélioré, au cours des dernières décennies, la couverture et la qualité de l'éducation de base. Comme cela est indiqué dans le chapitre 2, qui donne un bref aperçu des développements et des défis principaux que doit relever le système éducatif mexicain, les politiques éducatives se sont fixé pour objectif premier, très logiquement, l'instauration d'une scolarité de base obligatoire pour une population jeune, dans le cadre d'une stratégie à long terme très déterminée de lutte contre la pauvreté et d'amélioration du niveau du capital humain. C'est ainsi que la scolarité est désormais obligatoire jusqu'à 14 ans (une année d'enseignement préscolaire, 6 années de primaire et trois années de premier cycle dans le secondaire). D'ici à 2006, les enfants devront effectuer deux années de préscolaire,

trois en 2008. Les efforts visent actuellement, au premier chef, à apporter des améliorations dans deux domaines : l'accès au préscolaire et au premier cycle du secondaire, ainsi que la qualité et la pertinence globales de l'enseignement de base obligatoire.

5. C'est dans ce contexte qu'il convient d'appréhender l'objet, la portée et l'évolution du système mexicain de R&D dans le domaine de l'éducation. La plupart des sujets abordés par les chercheurs de l'enseignement au Mexique ont un rapport, direct ou indirect, avec la nécessité de développer l'éducation. C'est la raison pour laquelle une grande partie de la recherche consacrée à ce sujet au Mexique ne s'articule pas autour de quelques disciplines académiques traitant de sujets éducatifs, mais se répartit en plus de trente domaines ou thèmes liés au développement de l'éducation.

6. Ainsi que nous le verrons au chapitre 3, les activités de R&D en matière d'enseignement sont plutôt limitées au Mexique. Le pays compte environ 500 chercheurs en éducation, ce qui représente 0,03 % du nombre total d'enseignants (1,5 million, du préscolaire à l'enseignement supérieur). Si l'on opte pour une définition plus large de la fonction de chercheur – englobant par exemple les instituts de formation des maîtres, comme l'Université nationale de formation pédagogique (Universidad Pedagógica Nacional, UPN) nationale, ainsi que les initiatives des autorités fédérales ou des Etats et les ONG – on pourra obtenir un chiffre de 5 à 10 fois supérieur, mais le pourcentage de chercheurs n'en reste pas moins faible par rapport au nombre d'enseignants. Aux Etats-Unis et en Europe, les activités de cette catégorie professionnelle se concentrent souvent sur deux volets : enseignement post-licence et travaux de recherche. La situation est différente en Amérique latine, où un chercheur mène en général plusieurs activités de front, se partageant facilement entre la recherche, l'enseignement, la consultance, la prise de décisions et les interventions directes. Il s'ensuit que les chercheurs peuvent contribuer de manière décisive au transfert des connaissances dans le système éducatif mexicain, à la fois en tant que sources et utilisateurs de la R&D en matière d'enseignement. Par exemple, plusieurs des postes de direction les plus importants au sein du ministère fédéral de l'Éducation publique (SEP) sont occupés par d'anciens chercheurs de l'enseignement.

7. Les entretiens menés au cours de cette enquête nous ont permis de constater certains décalages majeurs entre les besoins des décideurs et des enseignants mexicains concernant une recherche adaptée et concrètement applicable, et la R&D en matière d'éducation telle qu'elle se présente réellement. Contrairement à ce qui se passe dans la quasi-totalité des pays de l'OCDE, la grande majorité des chercheurs travaillant dans les universités et les instituts de recherche se spécialisent dans l'éducation supérieure plutôt que dans l'enseignement de base. Cette situation est paradoxale, la politique éducative du Mexique étant axée principalement, depuis plusieurs décennies, sur l'amélioration de la couverture et de la qualité de l'enseignement fondamental. Par ailleurs, le nombre de chercheurs suffisamment qualifiés dans ce domaine est très insuffisant, comme dans la plupart des autres pays de l'OCDE, ce qui freine les travaux d'évaluation de l'éducation à un stade crucial, c'est-à-dire au moment où cette évaluation prend une importance accrue dans l'ensemble de l'Amérique latine et des Caraïbes. Enfin, les liens entre les chercheurs de l'enseignement et les praticiens sont généralement ténus, les enseignants éprouvant quelque peine à engager une réflexion systématique sur leurs méthodes pédagogiques et à participer à des projets de recherche avec des chercheurs expérimentés.

8. Ces décalages, ainsi que d'autres thèmes de réflexion, comme le renforcement des capacités et le financement de la recherche, seront abordés dans le chapitre 4. Pour terminer, nous proposons dans le chapitre 5 un certain nombre de recommandations visant au renforcement de l'efficacité globale du système mexicain de R&D en matière d'éducation, en ce qui concerne la création et l'exploitation de connaissances afin d'améliorer la qualité des politiques et des pratiques éducatives. Nous avons la conviction que la mise en oeuvre de ces recommandations aboutirait à une base de connaissances plus solide permettant une telle amélioration.

## 2. LE SYSTÈME ÉDUCATIF MEXICAIN

9. Le système éducatif mexicain est l'un des plus vastes et des plus complexes de l'Amérique latine : quelque 31 millions d'élèves et étudiants poursuivent des études, à divers niveaux et selon des modalités différentes.

10. Pour parvenir à la couverture actuelle, le pays a dû innover en termes d'établissements et de méthodes d'enseignement, de manière à permettre la scolarisation de la population indigène, des jeunes et des adultes désireux d'améliorer leur niveau d'instruction ou de suivre une formation en vue d'un emploi, ainsi que des groupes de populations considérables vivant dans des régions isolées. Le système éducatif mexicain, qui repose sur la fréquentation d'établissements scolaires, mais aussi sur d'autres méthodes d'enseignement (« extra-scolaires »), a mis en place d'importants programmes d'enseignement à distance qui garantissent l'accès à l'enseignement à des groupes de population culturellement différents et dispersés géographiquement. Les efforts déployés par les pouvoirs publics au cours des soixante-dix dernières années ont fait passer de 1 à 7,67 ans la durée moyenne de scolarisation chez les plus de quinze ans (SEP, 2001).

11. L'amélioration de la couverture scolaire s'est accompagnée de la mise en place d'un système éducatif de plus en plus complexe et d'un réseau d'institutions. Ce processus a entraîné de nouvelles difficultés administratives et éducatives, peu favorables à l'efficacité, à la qualité et à l'équité du système dans son ensemble. Jusqu'à la fin des années 1980, les politiques éducatives ont eu pour objectifs principaux, entre autres, de décentraliser le système et de promouvoir un enseignement à la fois plus équitable et de meilleure qualité. Ces priorités ont été encore renforcées en 1992, avec la signature d'un accord-cadre aux termes duquel le gouvernement fédéral, les autorités des différents Etats et le Syndicat national des travailleurs de l'enseignement (SNTE) s'engageaient à mettre en oeuvre un nouveau cycle de réformes, axées sur la décentralisation et l'amélioration de l'efficacité, de la qualité et de la pertinence des résultats.

12. Le présent chapitre expose les principales caractéristiques du système d'enseignement au Mexique, les politiques générales qui en ont orienté l'évolution ces dix dernières années et les défis qui subsistent, autant d'aspects essentiels à la compréhension et à la transformation du système de R&D en matière d'éducation.

### 2.1. Description générale du système d'enseignement mexicain

13. On recense au Mexique trois types d'enseignement, dispensés selon quatre schémas différents.

14. Les trois grandes catégories d'enseignement sont les suivantes : enseignement de base ou fondamental (préscolaire, primaire et premier cycle du secondaire), deuxième cycle du secondaire (préparation au baccalauréat et formation professionnelle technique), et enseignement supérieur (licence et cycles ultérieurs). Pendant la quasi-totalité du 20<sup>e</sup> siècle, seule l'école primaire était obligatoire. En 1993, le premier cycle de l'enseignement secondaire est devenu obligatoire à son tour, suivi du préscolaire en 2002. L'enseignement de base obligatoire concernera donc, d'ici 2008, tous les enfants âgés de 3 à 14 ans (trois années de préscolaire, six années de primaire et trois années pour le premier cycle du secondaire).

15. Pour chacun de ces trois niveaux, l'enseignement peut être dispensé en milieu scolaire (il s'adresse alors principalement à la population d'âge scolaire) ou hors établissements scolaires (et il est, dans ce cas, plutôt destiné aux adultes). Le système « extra-scolaire » a une portée relativement modeste par rapport au système fondé sur la scolarisation : il vise surtout les adultes, et le nombre de personnes inscrites ne dépasse pas un million (soit trente fois moins que le nombre de scolarisés). La population

indigène et celle des régions rurales isolées sont concernées presque exclusivement par l'enseignement en milieu scolaire. Le tableau ci-après illustre cette organisation ainsi que les diverses composantes du système.

**Table 1. Description générale du système d'enseignement mexicain**

Type d'enseignement	Niveau	Enseignement en milieu scolaire	Enseignement extra-scolaire
	Enseignement initial	Enseignement initial	Enseignement assuré par les parents
Enseignement de base	Préscolaire	Général	
		Communautaire	
		Indigène	
	Primaire	Général	Primaire pour adultes
		Communautaire	
		Indigène	
	1 <sup>er</sup> cycle secondaire	Général	1 <sup>er</sup> cycle secondaire pour adultes
		Communautaire	
		Indigène	
Formation professionnelle	Formation	Formation professionnelle	
Enseignement secondaire-2 <sup>e</sup> cycle	Enseignement professionnel technique	Enseignement professionnel technique	Formation ouverte et à distance
	Baccalauréat	Général	
		Technique	
Enseignement supérieur	Enseignement technique supérieur	Enseignement technique supérieur	Formation ouverte et à distance
	Licence	Ecole normale	
		Diplôme universitaire	
		Diplôme d'études techniques	
	Deuxième et troisième cycles	Spécialisation	
		Maîtrise	
		Doctorat	

Source: SEP (2003:8)

16. Les établissements scolaires se répartissent en quatre catégories, selon qu'ils sont administrés ou financés au niveau fédéral, par un Etat, par des fonds privés, ou de façon autonome. Soixante et onze pour cent des élèves fréquentent des écoles administrées les Etats, alors que 11 % seulement sont scolarisés dans des établissements gérés par la Fédération. Le pourcentage élevé d'établissements gérés par les Etats s'explique principalement par la décentralisation de l'enseignement de base et de la formation des enseignants, amorcée en 1992 (SEP, 2003). Les établissements privés et autonomes regroupent 18 % des inscriptions, essentiellement pour le deuxième cycle du secondaire et l'enseignement supérieur.

17. Au cours des 70 dernières années, la priorité du Mexique en matière d'éducation a été d'accroître le taux de scolarisation en primaire. Le succès de cette politique a conduit à une augmentation sans précédent des inscriptions, et à une couverture quasiment totale (93,1 %) pour l'année scolaire 2002-2003. Entre 1970 et 2002-2003, la fréquentation globale pour tous les niveaux du système d'enseignement en

milieu scolaire est passée de 11,5 millions à 30,9 millions d'élèves (SEP, 2003 :13). Au cours de la même période, la durée moyenne de scolarisation est passée de 3,7 à 7,8 ans pour les garçons et de 3,1 à 7,3 pour les filles<sup>1</sup>. Le tableau ci-dessous montre la répartition des élèves par type d'enseignement et par mode de gestion pour l'année scolaire 2002-2003.

18. Les chiffres officiels, qui font état d'une couverture de 93,1 % dans le primaire (6 années pour les enfants de 6 à 11 ans) et de 85,6 % pour le premier cycle du secondaire (3 années, de 12 à 14 ans), correspondent traditionnellement à des taux de scolarisation globaux, prenant en compte la totalité des enfants inscrits et non pas seulement ceux d'un groupe d'âge normatif. Les estimations récentes des taux de scolarisation, fournies par l'Institut national d'évaluation des établissements scolaires (*Instituto Nacional para la Evaluación de la Educación*, INEE), montrent que les chiffres bruts sous-estiment le taux de fréquentation réel dans le primaire, et surestiment au contraire celui du secondaire. Selon l'INEE, le taux de scolarisation dans l'enseignement primaire est voisin de 98 %, alors qu'il ne dépasse pas 70 % dans le secondaire. Les statistiques attestent que l'universalité de l'éducation est une quasi-réalité dans le primaire, mais que le taux d'abandon est très élevé dans le premier cycle du secondaire. La couverture est de l'ordre de 80 % pour les enfants de 13 ans ; elle n'est plus que de 70 %, voire moins, pour ceux de 14 ans, et n'atteint pas 60 % chez les jeunes de 15 ans.

**Table 2. Elèves dans le système fondé sur la scolarité, selon le niveau d'enseignement et le mode de gestion des établissements - 2002-2003 (%)**

	Fédéral		Etats		Privé		Indépendant		Total	
Préscolaire	339	10.4	2,928	13.1	369	9.5			3,636	11.8
Primaire	929	28.4	12,737	57.1	1,191	30.5			14,857	48.2
Secondaire 1 <sup>er</sup> cycle	407	12.4	4,804	21.5	449	11.5			5,660	18.2
Formation professionnelle	331	10.2	392	1.8	441	11.3			1,165	3.8
Secondaire 2 <sup>o</sup> cycle	911	28	1,194	5.4	711	18.2	479	34.8	3,295	10.7
Enseignement supérieur	346	10.6	250	1.1	742	19	899	65.2	2,237	7.3
Total	3,263	100	22,283	100	3,903	100	1,401	100	30,850	100

Note : Le côté gauche de chaque colonne montre les chiffres par milliers, le côté droit montre le pourcentage.

Source: SEP (2003) (n=30,9 millions d'élèves)

19. Il ressort du tableau 2 que l'enseignement fondamental (préscolaire, primaire et premier cycle du secondaire) regroupe 78.2 % des effectifs concernés par le système fondé sur la scolarisation. Ce pourcentage relativement élevé peut s'expliquer en grande partie par la structure de la pyramide des âges, laquelle montre que 26 % de la population sont âgés de 4 à 15 ans (SEP 2003:11). Le deuxième cycle du secondaire, en revanche, n'accueille que 10.7 % de cette population, l'enseignement supérieur 7 % ; enfin, les établissements de formation professionnelle couvrent les 3.8 % restants (SEP 2003:11). Pour ces niveaux d'enseignement, comme pour le niveau préscolaire, c'est dans les Etats ayant le taux de pauvreté le plus élevé que subsistent les insuffisances les plus marquées en matière de couverture éducative et de moyens.

## 2.2. Les principaux défis du système éducatif

20. L'amélioration de la couverture scolaire, réalisée sur une période relativement brève, a suscité de nouveaux défis liés à l'évolution du système éducatif dans son ensemble. Jusqu'à la fin des années 1980,

1. SEP. Programme national d'éducation 2001-2006. Mexique, 2001:58



l'administration de l'enseignement est restée fortement centralisée, ce qui – avec les difficultés de réglementation et de coordination inhérentes au système – n'a guère favorisé l'efficacité au plan interne et a contribué à l'inégalité des résultats.

21. De fait, en dépit d'un taux de scolarisation proche de 100 % en première année de primaire, de nombreux élèves (pour la plupart des enfants issus des Etats les plus pauvres et du secteur rural) n'achèvent pas ce niveau dans le délai normal (Muñoz, 2000; CEPALC, 2002b).

22. S'agissant de l'accès à l'enseignement, des difficultés importantes subsistent aux niveaux préscolaire, secondaire et supérieur. Par exemple, 24 % des enfants de cinq ans ne suivent pas d'enseignement préscolaire. Seuls 47 % des jeunes de 16 à 18 ans sont scolarisés dans le deuxième cycle du secondaire et un jeune sur cinq seulement dans la tranche d'âge de 19 à 23 ans bénéficie d'une formation supérieure (COMIE, 2003). Cette inégalité d'accès est renforcée par l'énorme décalage qui existe entre les régions quant au nombre moyen d'années de scolarisation. Alors que, dans les Etats du nord, la durée moyenne de scolarisation se situe entre 7,7 et 8,7 ans, elle n'est plus que de 5,7 à 6,7 ans dans le sud (SEP, 2001:59). L'Etat du Chiapas, par exemple, est arrivé bon dernier, lors du recensement de 2000, en ce qui concerne le niveau d'éducation de la population. La moyenne actuelle (5,71 ans) est moins élevée qu'elle ne l'était il y a trente ans dans le District fédéral (Martínez Rizo, 2002).

23. En outre, les évaluations nationales réalisées par le ministère de l'Education publique, ainsi que les études internationales auxquelles le pays a participé, témoignent des piètres résultats obtenus. Une évaluation de l'UNESCO sur les troisième et quatrième années d'enseignement de base dans 13 pays de la région place le Mexique dans le troisième groupe, avec un score inférieur à la moyenne de la région (UNESCO, 1998). Le pays occupe la neuvième place pour l'évaluation des progrès scolaires en troisième année de primaire, et la septième pour la même année en mathématiques (Observatorio, 2000).

24. D'après les résultats du Programme international de l'OCDE pour le suivi des acquis des élèves (PISA 2000), le Mexique se place au dernier rang des pays de l'OCDE sur l'échelle combinée en compréhension de l'écrit pour les élèves de 15 ans ; en outre, 44 % des enfants de cette catégorie d'âge se situent au niveau de référence le plus bas, soit plus du double du ratio moyen pour les pays de l'OCDE<sup>2</sup>. Dans l'application PISA Plus (juillet 2003), les moyennes du pays étaient de 422 points en lecture et de 387 points en mathématiques, des scores nettement en deçà de la moyenne de l'OCDE (500 points pour chacun des deux tests), mais supérieurs à la moyenne des pays d'Amérique latine ayant participé à cette étude (395 points en lecture et 357 en mathématiques).

### **2.3. La stratégie du changement : l'accord sur la décentralisation**

25. L'année 1992 a marqué le début d'une nouvelle série de réformes dans le domaine de l'enseignement, dont l'objectif était de répondre au défi posé par la nécessité d'améliorer la couverture, la qualité et l'équité du système éducatif national. Cette année-là, les principaux acteurs politiques du système ont signé l'Accord national de modernisation de l'enseignement de base, qui prévoyait trois grands domaines d'évolution : réorganisation du système d'enseignement, refonte des programmes et des supports pédagogiques, et revalorisation du travail des enseignants, auxquels doivent être accordés le statut professionnel et la considération qu'ils méritent<sup>3</sup>. Cet accord constituait la base politique nécessaire à l'adoption de la Loi générale sur l'enseignement (*Ley General de Educación – LGE*) en 1993.

2. Résultat moyen de l'évaluation des aptitudes en lecture, en mathématiques et en sciences. Voir CENEVAL, 2003.

3. SEP - Accord national sur la modernisation de l'enseignement de base, document signé et présenté le 18 mai 1992, Mexique, 1992.

26. La loi en question contenait les dispositions suivantes : décentralisation de l'administration de l'enseignement fondamental et de la formation des enseignants (de la Fédération aux Etats) ; allongement, de six à neuf ans, de la durée de l'enseignement de base obligatoire ; réforme du programme de l'enseignement de base ; mise en place de programmes compensatoires, renforcement de l'enseignement multiculturel et bilingue<sup>4</sup>, et création d'un système national d'évaluation de la qualité de l'enseignement. La réforme amorcée par cette loi, à l'origine de modifications fondamentales dans l'enseignement mexicain, les mécanismes de suivi, le contenu des programmes et les méthodes, a suscité en outre une redéfinition de la relation entre le gouvernement fédéral et le système éducatif.

27. Il importe que ce nouveau cycle de réformes agisse simultanément sur deux aspects – ou processus – extrêmement complexes et souvent contradictoires : d'une part, le transfert de l'administration et du financement de l'enseignement fondamental et, d'autre part, l'amélioration de l'efficacité et de la qualité des méthodes éducatives et de leurs résultats. Le premier de ces volets englobe des facteurs institutionnels, le second faisant plutôt intervenir la pratique et les caractéristiques du processus d'enseignement et d'apprentissage proprement dit.

28. La décentralisation de l'enseignement commencée en 1993 constitue la plus grande réforme institutionnelle des vingt dernières années. Elle a transféré aux Etats l'administration et la gestion opérationnelle du système à tous les niveaux de l'enseignement fondamental et de la formation des enseignants, ainsi que la définition de l'adaptation locale des programmes nationaux. Quant au gouvernement fédéral, il conserve la main dans les domaines suivants : élaboration des plans et programmes d'études pour le primaire, le secondaire et la formation des enseignants, élaboration et mise à jour de manuels scolaires gratuits, conception de programmes d'enseignement bilingues et compensatoires destinés aux couches les plus pauvres de la population.

29. Sous le gouvernement Zedillo (1994-2000), a été entreprise une réforme majeure des programmes et des diplômes sanctionnant la formation des professeurs des écoles (COMIE, 2003). Du point de vue de l'organisation du système, les pouvoirs des Etats ont été renforcés et, pour garder à l'enseignement son caractère national, le ministère fédéral de l'Education publique s'est vu charger de la conception des plans et des programmes, de l'élaboration des manuels scolaires, de la planification, de l'évaluation des résultats, et de la promotion de l'équité à l'échelle du système tout entier. Le gouvernement central conserve ainsi une influence importante sur le contenu du processus éducatif et sur le système d'évaluation.

30. Bien que l'accord et la loi portent sur l'enseignement de base, ils n'en ont pas moins des répercussions sur les autres niveaux du système et transcendent les frontières de l'administration, exerçant une influence directe sur les méthodes de formation des professeurs et d'enseignement. On citera, pour illustrer cette assertion, les changements intervenus entre 1995 et 2000 concernant le deuxième cycle du secondaire de l'enseignement technique, parmi lesquels : la création de nouveaux établissements dont la responsabilité incombe aux Etats, les progrès accomplis vers une simplification du choix de cours, des mesures concernant la formation et le perfectionnement professionnel des enseignants, l'introduction d'une culture de la gestion et des résultats dans le processus d'enseignement (Didou et Martínez, 2002).

31. Les politiques favorisées par le Président Salinas puis reprises par le Président Zedillo ont apporté, dès 1989, des changements considérables dans l'enseignement supérieur – avec notamment la promotion des évaluations externes et des politiques d'homologation, l'instauration d'un lien entre financement et évaluation – et dans l'enseignement technique supérieur, avec la mise en place d'universités technologiques (similaires aux collèges communautaires américains et aux Instituts universitaires de

---

4. Il existe 62 groupes ethniques reconnus, dont chacun a sa propre langue. On a recensé par ailleurs quelque 300 variantes (dialectes) de ces 62 langues. (UNESCO, 2001: 258)

technologie français), qui proposent des programmes sur deux ans. Depuis 1996, ces politiques sont renforcées par des programmes tels que ceux décrits ci-après (2.4(c)) : FOMES, PROMEP, etc.

32. Il existe encore des limites à cette décentralisation. Différents intervenants ont indiqué lors des entretiens que de nombreux Etats n'ont pas encore mis en place une administration unifiée pour certains services autrefois gérés au niveau fédéral et par les Etats, et que l'approche centralisatrice n'a pas totalement disparu, par exemple dans la législation régissant le système éducatif et certains aspects comme le déroulement des études et les évaluations. Dans ces domaines, le pouvoir central ne tient le plus souvent aucun compte des caractéristiques propres à chaque Etat (Observatorio, 2002:61). Par ailleurs, l'ingérence du gouvernement dans ces questions et à d'autres égards est accentuée par le contrôle qu'il exerce sur les transferts de fonds aux Etats (COMIE, 2003). Le Mexique a un système fiscal très centralisé, ce qui a de nombreuses conséquences, dont l'une est la dépendance très marquée des Etats vis-à-vis des crédits fédéraux.

33. Les changements politiques de juillet 2000 ont également entraîné une évolution de la politique éducative. Dès son élection, le Président Vicente Fox a créé plusieurs groupes de travail, appelés « équipes de transition », et le Groupe de coordination pour l'éducation a rédigé un document intitulé « Base de travail en vue de l'élaboration du programme d'éducation 2000-2006 ». C'est à partir de ce document, et des consultations menées avec différents secteurs sociaux, que les nouvelles autorités ont établi le Programme national d'éducation 2001-2006 (SEP, 2001).

34. Ce plan, fondé sur les accords de 1992, énonce trois objectifs stratégiques qui impriment un nouvel élan au processus de changement : renforcer l'équité dans l'enseignement, améliorer la qualité des résultats, promouvoir le fédéralisme et la participation sociale à l'éducation.<sup>5</sup> Il expose les politiques actuelles (2001-2006) et met clairement l'accent sur la qualité et sur la poursuite de la décentralisation de l'enseignement, étant ainsi le cycle de réformes défini dans l'accord de 1992.

#### **2.4. Les résultats de la décentralisation et les nouveaux défis de la politique d'éducation**

35. Les sections ci-après analysent brièvement les changements survenus, à différents niveaux, dans le système éducatif à la suite de cette réforme. Nous mentionnerons en outre quelques uns des défis que les politiques actuelles en matière d'enseignement ont à relever, ainsi que les principales initiatives en cours.

##### **(a) Enseignement de base**

36. Au Mexique, l'enseignement de base comprend l'enseignement préscolaire et primaire, ainsi que le premier cycle du secondaire. Les changements institutionnels et le nouveau cadre réglementaire ont permis d'élargir la couverture du système éducatif, en particulier pour les niveaux élémentaires. La Loi générale sur l'enseignement oblige l'Etat à faire en sorte que les enfants qui arrivent dans le primaire aient suivi au moins une année d'enseignement préscolaire (SEP, 1999). Depuis 1990, les statistiques montrent que le nombre d'enfants d'âge scolaire (6 à 16 ans) qui ne sont pas scolarisés a diminué régulièrement pour atteindre 2,5 % en 1995 (Muñoz, O., 2000). Le taux net de scolarisation pour les enfants âgés de 6 à 14 ans est passé de 86,5 % en 1990 à 92,4 % en 2000 (SEP, 2002:14).

37. Par ailleurs, l'enseignement bilingue, multiculturel et rural s'est développé à tous les niveaux au cours des dix dernières années, et des efforts considérables ont été déployés afin de garantir aux enfants des populations indigènes et rurales l'accès à l'enseignement préscolaire. En 2000-2001, ces enfants représentaient 12,2 % des inscrits (SEP 2002:13). A la fin des années 1990, environ 80 % des enfants de

---

5. Le concept de « fédéralisation » a eu deux significations au Mexique. Avant 1993, il se rapportait à la notion d'Etat fédéral centralisé. Depuis 1993, par contre, le terme évoque la décentralisation du système.

cinq ans recevaient une éducation préscolaire, dans un établissement d'enseignement général, indigène ou communautaire.

38. La Loi générale sur l'enseignement reconnaît que l'Etat a l'obligation de promouvoir l'égalité dans le domaine de l'éducation. Ces dix dernières années, cette obligation a privilégié les programmes dits « compensatoires ». Pendant cette période, des moyens considérables ont été affectés à des programmes ciblés mis en oeuvre dans les Etats les plus pauvres, où vivent plus de 40 % de la population indigène (Winkler, 2002:214)<sup>6</sup>. Parmi ces initiatives, il convient de signaler PROGRESA et le Programme de lutte contre les retards en matière d'éducation (PARE I et II), dont l'action porte sur la modernisation de l'infrastructure, la distribution de matériel pédagogique, la formation et la motivation des enseignants (UNESCO, 2001)<sup>7</sup>.

39. Les évaluations effectuées dans le cadre de ces programmes, et notamment de PROGRESA, mettent en évidence l'influence positive de ces initiatives sur l'accès à l'éducation et sur la scolarisation régulière et durable des enfants, principalement des filles (Observatorio, 2002:85). Toutefois, les programmes de ce type ont moins d'effet sur la qualité des cours. Les allocations accordées aux familles favorisent davantage l'assiduité scolaire et la poursuite des études que la qualité des résultats obtenus par les élèves concernés (Observatorio, 2001)<sup>8</sup>.

40. Les réformes de ces dernières années ont été axées avant tout sur l'enseignement de base. De même que la décentralisation a entraîné une réorganisation institutionnelle, les programmes du primaire et du secondaire ont été profondément remaniés, de nouveaux manuels élaborés, et des changements apportés au contenu et à l'organisation de la formation des professeurs, qu'il s'agisse de formation initiale (écoles normales) ou continue (centres, stages et ateliers d'enseignants). La réforme des programmes, aujourd'hui en cours, devrait être en vigueur à compter de l'année scolaire 2004-2005.

41. En dépit de ces politiques, bon nombre des mesures issues de la réforme n'atteignent pas les écoles, et encore moins les salles de classe (Ramírez, 2000). On s'accorde en général à reconnaître que, si l'école ne devient pas le véhicule du changement, il sera difficile d'améliorer la qualité de l'enseignement et le climat général de l'éducation, deux éléments clés d'une accélération des performances.

42. Pour s'attaquer à ce problème, un vaste programme – « Ecoles de qualité », *Escuelas de Calidad* - PEC<sup>9</sup> – a été lancé en 2001, faisant de l'école le premier instrument du changement.

43. Ce programme s'articule autour d'un objectif central : améliorer la qualité de l'enseignement que reçoit chaque élève, en intervenant dans la gestion des établissements, en élaborant un plan scolaire, en

---

6. Il s'agit des Etats suivants: Hidalgo, Guerrero, Oaxaca et Chiapas, où plus de 80 % de la population est en situation de pauvreté (Muñoz Izquierdo, C. et al., 2002:505)

7. PROGRESA est un programme d'enseignement compensatoire dont la mise en oeuvre est assurée par le Secrétariat au Développement social (SEDESOL). Il a pour objectif principal d'accroître la demande en attribuant une indemnité aux familles à faibles revenus ayant des enfants d'âge scolaire et, partant, d'améliorer la couverture en matière d'enseignement et de maintenir les enfants à l'école. Voir Mexique (SEDESOL), Evolution des résultats du programme PROGRESA, 2001. [www.sedesol.gob.mx/progresa](http://www.sedesol.gob.mx/progresa). Depuis mars 2002, il existe un nouveau programme intitulé « Programa de Desarrollo Humano Oportunidades ». Voir [www.oportunidades.gob.mx](http://www.oportunidades.gob.mx)

8. Pour les évaluations, voir : SEDESOL, Evaluation des résultats de PROGRESA, 2001, et CONAFE, Information sur les programmes compensatoires.

9. La définition, le mandat et les indicateurs de performance de ce programme ont été publiés au Journal officiel (Diario Oficial) du mardi 3 avril 2001 (partie 1). Pour plus de précisions, consulter : [www.escuelasdecalidad.net](http://www.escuelasdecalidad.net)

renforçant la fonction de directeur d'école et en instaurant une culture de l'évaluation (SEP, 2001). Des moyens sont attribués aux écoles participantes, qui décident de leur affectation par le biais de projets couverts par un plan quinquennal d'amélioration, et fixent des objectifs mesurables.

44. Le PEC est désormais le symbole des politiques en cours. L'augmentation du nombre des écoles qui s'y sont associées en est la preuve : de 2 240 la première année (2001-2002), il est passé à 9 818 l'année suivante (2002-2003). Les établissements concernés sont actuellement 4,4 fois plus nombreux qu'au cours de la première année (Álvarez, 2003), et l'on devrait atteindre le chiffre de 15 000 en 2004-2005. L'évaluation des résultats obtenus pendant les premières années de mise en oeuvre est en cours.

**(b) Deuxième cycle de l'enseignement secondaire**

45. Des changements considérables sont intervenus ces dernières années dans l'enseignement du deuxième cycle du secondaire, tant au niveau de la structure institutionnelle qu'en ce qui concerne les plans d'études et la délivrance de certificats. Depuis les années 1970, l'enseignement technique ne dépend plus des universités, et propose deux types de formations : la préparation au baccalauréat technique et une formation technico-professionnelle. Le gouvernement précédent avait amorcé la décentralisation du baccalauréat, un processus qui s'est poursuivi avec le gouvernement actuel, et qui englobe désormais l'enseignement technique.

46. S'agissant des plans d'études, les prestations ont été redéfinies de manière à prendre en compte l'évolution des compétences et des exigences des économies régionales et nationales. C'est ainsi qu'une formation générale solide, axée sur les connaissances fondamentales, a remplacé une spécialisation précoce, et que les multiples spécialisations proposées autrefois ont été remplacées par un nombre plus limité d'options de carrière. (Didou, S. et al, 2000). Le second degré accueille, globalement, 93 % des diplômés du secondaire. Cependant, tous n'achèvent pas ce cycle d'études dans les délais impartis ou avec les qualifications requises. Seuls 59 % des élèves de la filière « baccalauréat général » et 44 % des inscrits dans des établissements techniques professionnels obtiennent leur diplôme. Les plans d'études et les programmes n'ont pas été mis à jour ; par ailleurs, la diversité des établissements est telle, désormais, que l'on souffre d'un manque de coordination et de collaboration dans l'enseignement du second degré (COMIE, 2003:5).

47. Afin d'améliorer la qualité de ce programme, une évaluation et une homologation externes sont prévues à l'issue des stages. Il convient de souligner tout particulièrement, en matière d'évaluations externes, les travaux du Centre national d'évaluation pour l'enseignement supérieur (CENEVAL)<sup>10</sup>. Celui-ci propose des examens d'entrée standardisés pour les établissements du second degré et de l'enseignement supérieur, ainsi que des examens de fin d'études pour les différents programmes de l'enseignement supérieur.

48. Pour procéder à l'évaluation externe et à l'homologation des établissements, le Centre fait appel à des méthodes standardisées : vérification des connaissances, certification des compétences et évaluation de la formation des enseignants. Les données et les analyses qui en découlent devraient contribuer à responsabiliser le système éducatif devant l'opinion publique, et informer utilement les différents acteurs et groupes d'intérêt impliqués dans le débat public et dans les prises de décisions concernant les politiques et décisions relatives au système éducatif.

---

10. [www.ceneval.edu.mx](http://www.ceneval.edu.mx)

*(c) Enseignement supérieur*

49. Le système d'enseignement supérieur comprend des universités publiques (autonomes ou d'Etat), des instituts technologiques publics et des universités ou instituts technologiques privés.

50. D'après les statistiques du SEP, 2 236 791 étudiants étaient inscrits dans 4 486 établissements en 2002-2003. La répartition était la suivante : 65 815 étudiants suivaient un enseignement technique supérieur de deux ans, 166 873 suivaient une formation d'enseignant dans de écoles normales, 1 865 816 préparaient une licence à l'université ou dans des instituts technologiques et 138 287 suivaient un cursus post-licence. Les 4 486 établissements appartiennent à quelque 2 000 institutions d'enseignement supérieur.

51. Il existe plus de vingt organismes spécialisés dans l'homologation des différents programmes d'études pré- et post-licence. En novembre 2000, un organisme a été créé afin de réglementer leur fonctionnement : il s'agit du Conseil pour l'homologation de l'enseignement supérieur (Consejo para la Acreditación de la Educación Superior, COPAES).

52. L'enseignement supérieur au Mexique souffre, sur le plan qualitatif, d'un certain nombre de problèmes, parmi lesquels : la concentration excessive des inscriptions dans un petit nombre de cursus, le faible taux d'obtention de diplômes, le nombre limité d'enseignants à plein temps, et le faible nombre d'enseignants ayant suivi une formation post-licence. Comme aux autres niveaux du système éducatif, les inégalités sont légion : on recense des établissements très performants, d'autres franchement médiocres; quant aux programmes, ils peuvent être d'excellente ou de piètre qualité.

53. Une initiative destinée à améliorer la qualité de l'enseignement et de la recherche scientifique dans le supérieur a été lancée par SESIC dans les années 1990. Depuis lors, différents programmes de modernisation du secteur ont été mis en œuvre. On citera notamment le Fonds pour la modernisation de l'enseignement supérieur (FOMES) et le Programme de valorisation du corps enseignant (PROMEP), en vigueur depuis 1996 et réunis par le gouvernement actuel pour former le Programme intégré pour la consolidation institutionnelle des universités (PIFI). Grâce à ces programmes et par le biais d'un financement concurrentiel, les universités disposent de fonds supplémentaires pour faciliter leur réorganisation et leur renforcement institutionnel, améliorer la qualité des enseignants, accroître la stabilité des équipes et accroître la proportion du temps de travail des universitaires consacrée à la recherche (COMIE, 2003).

54. Par ailleurs, les pouvoirs publics ont insisté tout particulièrement sur les études de niveau post-licence avec le Programme intégré pour le développement des études universitaires de troisième cycle (PIFOP). Dès 2000, les effectifs à ce niveau étaient 2,7 fois plus nombreux qu'en 1990, principalement dans les domaines de l'enseignement et des lettres et sciences humaines (COMIE, 2003:7). Le secteur de l'éducation totalisait 15 379 étudiants en 2000, soit 13 % du nombre total des inscrits au niveau post-licence. Parmi eux, 88 % étaient des enseignants, dont la plupart préparaient une maîtrise, principale clé d'une évolution de carrière (ANUIES, 2000).

55. Ces dernières années, la situation est devenue plus complexe pour les écoles normales (instituts de formation des professeurs de l'enseignement de base) – soit 471 écoles normales et normales supérieures. D'après les dispositions prévues dans le processus de fédéralisation de l'éducation lancé en 1992, la totalité des écoles normales publiques devraient aujourd'hui dépendre des Etats (c'est-à-dire être financées et administrées de façon indépendante par chaque Etat plutôt que par le gouvernement central). Or, à ce jour, seuls 125 établissements publics sur 290 ont été ainsi « fédéralisés ». Il existe également des écoles normales publiques d'Etat qui, bien que financées par le gouvernement central, ont été créées et gérées à l'origine par un Etat, et obéissent par conséquent à une tradition plus locale. Compte tenu des

disparités que cette situation entraîne dans la culture organisationnelle des établissements, les Etats éprouvent plus de difficultés à recadrer et à coordonner les programmes de formation des enseignants pour les intégrer dans un système unique (Maya, O. et al. 2003).

## 2.5. Conclusions

56. Le Mexique a considérablement amélioré la couverture de son système éducatif, notamment pour ce qui concerne l'enseignement primaire. Cet effort historique s'est accompli par la mise en place d'options différentes et de nouvelles méthodes d'enseignement, qui ont augmenté la complexité du système et de ses institutions.

57. L'accès massif à l'enseignement et la diversité de population scolarisée, servis par un système de plus complexe, ont à leur tour fait apparaître de nouvelles difficultés en matière de réglementation et de gestion académique, préjudiciables à l'efficacité et à la qualité du système d'enseignement. Jusqu'à la fin des années 1980, le système a montré ses limites, non seulement dans la façon dont il était administré, mais aussi dans le contenu des programmes et les méthodes d'enseignement, dépassés et inadaptés à l'évolution des connaissances comme à la réorganisation structurelle et de l'intégration internationale du pays.

58. En 1992, les acteurs stratégiques du secteur de l'enseignement se sont concertés pour prendre un engagement politique et social de grande portée qui a conduit à une nouvelle série de réformes axées sur la décentralisation, l'amélioration de l'efficacité, la qualité, ainsi que sur une pertinence accrue des résultats. Des changements fondamentaux ont été apportés au système d'enseignement, aux méthodes de suivi et d'évaluation, au contenu et aux caractéristiques des processus d'apprentissage ; la réforme a également permis de redéfinir les responsabilités respectives des autorités fédérales et des Etats en matière d'éducation.

59. Le changement principal de ces dix dernières années a été la décentralisation. Les gouvernements des Etats administrent aujourd'hui 71 % des effectifs scolaires, ce qui constitue une évolution marquante par rapport à la situation en vigueur il y a dix ans ou davantage. La décentralisation a permis de modifier la conception et la gestion des politiques publiques ; elle a également abouti à une redistribution des rôles et des responsabilités au sein du système éducatif. Le gouvernement central a transféré des fonctions importantes, mais il continue d'exercer un contrôle sur certaines questions de fond comme la définition des programmes, l'élaboration des manuels et le système d'évaluation.

60. S'agissant du contenu des programmes, une importante réforme est intervenue dans le primaire et dans le premier degré du secondaire. De nouveaux manuels scolaires ont été élaborés ; par ailleurs le programme et l'organisation de la formation initiale (écoles normales) et de la formation continue (centres, stages et ateliers d'enseignants) des professeurs ont été modifiés. Dans le même esprit, une évolution a également été constatée à d'autres niveaux du système : enseignement secondaire du second degré (par exemple dans l'enseignement technique) et enseignement supérieur, notamment pour ce qui concerne les études post-licence.

61. L'accord de 1992 définissait l'éducation comme une responsabilité des Etats, ce qui garantissait la continuité des grandes orientations au moment de la mise en place du nouveau gouvernement du Président Vicente Fox. Après des consultations en profondeur, le Plan national d'éducation a été élaboré en 2001, en tenant compte de l'accord de 1992. Le plan fixe trois objectifs : promotion de l'équité et de la qualité dans l'enseignement, décentralisation (« fédéralisation » de l'enseignement) et participation sociale.

62. Les politiques actuelles accentuent la décentralisation, tout en préservant le pouvoir de réglementation du gouvernement central. S'agissant de la qualité et de l'équité de l'éducation, certains programmes visent les secteurs les plus démunis, tout en encourageant l'évolution des modes de gestion et

des méthodes d'enseignement. A l'appui de ces processus fondamentaux, des politiques complémentaires sont mises en œuvre en vue de fournir les ressources, les manuels et le matériel scolaires nécessaires, ainsi qu'une assistance aux élèves et aux établissements afin d'améliorer l'environnement pédagogique. Le défi consiste aujourd'hui à faire des établissements le principal instrument du changement, et des professeurs les protagonistes de l'innovation dans le domaine éducatif.



### 3. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT AU MEXIQUE

63. Le présent chapitre tente d'évaluer la situation actuelle en matière de R&D dans l'enseignement au Mexique. Les informations qu'il contient complètent le Rapport général établi pour l'examen de l'OCDE sur le système R&D dans le domaine de l'enseignement et tient lieu d'introduction au chapitre 4 : celui-ci passe en revue les grandes questions à traiter pour renforcer l'efficacité globale du système R&D dans l'enseignement au Mexique, en développant les connaissances et en les mettant au service d'une amélioration de la qualité des pratiques et des politiques éducatives.

#### 3.1. Historique

64. Si, pour de nombreux auteurs (par exemple : Arredondo et al., 1984 ; Martínez Rizo, 1996), les années 1970 constituent la décennie essentielle pour le développement de la recherche en éducation au Mexique, il faut remonter jusqu'en 1936 pour découvrir les racines de ce développement. Cette année-là, en effet, fut celle de la création du puissant Institut national de l'éducation. Plus tard, dans les années 1950, deux organismes de l'UNESCO très importants pour la recherche dans le domaine de l'enseignement ont vu le jour : le Centre régional d'enseignement et d'apprentissage de la lecture pour adultes en Amérique latine (CREFAL) et l'Institut latino-américain de communication éducative (ILCE). Dans les années 1960, la mise en place du Centre d'études pédagogiques (CEE, 1961) et le premier doctorat en sciences de l'éducation, à l'Université nationale autonome de Mexico (UNAM), ont considérablement stimulé le développement de ce secteur.

65. Ce sont les années 1970, toutefois, qui ont institutionnalisé la recherche en éducation au Mexique, lui permettant d'acquérir statut et reconnaissance au sein de la communauté scientifique, et faisant de ce secteur d'activité un élément de référence dans les décisions sur la politique relative à l'enseignement public (Gutiérrez, 1999). Au cours de cette décennie, vingt-trois centres de recherche ont été créés, la plupart dans des universités publiques, dont le Département de recherche en éducation du Centre de recherche et d'études avancées de l'Institut polytechnique national (CINESTAV-IPN), en 1971, et l'Université pédagogique nationale en 1978 (dans laquelle fut englobé l'Institut national de l'éducation).

66. Pendant deux années, de 1980 à 1982, s'est déroulé dans plusieurs villes du pays le « congrès » sur la recherche en éducation, dont la manifestation principale fut, en 1981, le premier Congrès national sur la recherche en éducation, point d'orgue de cette période fructueuse. Le Professeur Pablo Latapí, élément moteur de ce premier Congrès, élabora pour cette occasion un document intitulé « Diagnostic sur la recherche en éducation au Mexique » (Latapí, 1981), premier examen critique de la situation dans ce domaine. Il est intéressant de noter que plusieurs défis repérés voici vingt ans concernant la R&D en matière d'enseignement conservent aujourd'hui toute leur pertinence. Ainsi que le souligne P. Latapí, la recherche en éducation au début des années 1980 n'en était encore, globalement, qu'au stade des balbutiements.

67. Les années 1980 ont été difficiles pour la R&D en matière d'enseignement au Mexique. La crise économique a eu un impact considérable sur le développement de l'éducation, de même que sur la recherche dans ce domaine. Les traitements des personnels enseignants ont régressé, le soutien fourni à la recherche a diminué. Trois faits importants méritent néanmoins d'être soulignés pour le début de cette

période : la mise en place du Programme indicatif national pour la recherche en éducation en 1981<sup>11</sup>, la création du Système national des chercheurs (SNI) en 1984, sur lequel nous reviendrons plus tard, et l'élan donné aux activités de recherche par le Secrétariat à l'éducation publique (SEP), principalement sous les auspices du Groupe d'étude sur le financement de l'éducation (GEFE).

68. En 1993 s'est tenu le deuxième Congrès national de recherche sur l'éducation. Comme la première fois, les activités de recherche menées dans le domaine de l'éducation au cours des années antérieures ont donné lieu à une étude intéressante et approfondie, désignée par la suite comme étant la « synthèse de l'état des connaissances » (Weiss and Maggi, 1997). Le Congrès a mis en lumière le fait que les centres de recherche en éducation étaient de plus en plus nombreux, que les centres existants devenaient plus performants et plus professionnels, et que le nombre de chercheurs augmentait progressivement.

69. Weiss et Maggi ont ainsi présenté une synthèse des progrès accomplis (1997), affirmant qu'au début des années 1990, la caractéristique de ce domaine d'activité était sa grande hétérogénéité, tant du point de vue des sujets d'étude, des méthodes, de la qualité des travaux, que des chercheurs ou des établissements où ils travaillaient : il est donc quasiment impossible de parler, à ce propos, d'une activité scientifique générale menée à l'échelle du pays afin de répondre à des priorités nationales précises. Leur étude met l'accent sur les travaux d'un petit groupe d'établissements faisant partie de centres de recherche spécialisés ou d'universités d'Etat, ainsi que sur l'énorme difficulté que pose la forte concentration des chercheurs en éducation dans la région de Mexico.

70. Les années 1990 ont marqué un tournant pour la recherche en éducation : en effet, 1993 a vu la création du Conseil mexicain de recherche en éducation (COMIE) et la tenue du Congrès national de recherche sur l'éducation évoqué plus haut ; un an auparavant, le consensus politique avait abouti à l'Accord national sur la modernisation de l'éducation, qui, s'il ne portait pas directement sur la recherche, n'en a pas moins eu des répercussions considérables sur ce secteur d'activité.

71. L'Accord national sur la modernisation de l'éducation prévoyait la décentralisation de l'enseignement fondamental et de la formation des enseignants. Ainsi que nous l'avons indiqué dans la section précédente, la Fédération a transféré aux Etats la responsabilité de ce secteur de l'éducation. Les gouvernements des Etats ont donc fait procéder à des bilans afin de connaître la situation dans un domaine dont ils se voyaient désormais chargés, et ont élaboré leurs plans de développement sur cette base. Si les préoccupations portaient majoritairement sur la hausse des salaires des enseignants, et sur l'augmentation des transferts de ressources publiques de la Fédération aux Etats (« participation fédérale »), l'accord a également été à l'origine d'une augmentation des subventions attribuées à l'éducation. Quelques Etats ont ainsi commencé à disposer de ressources qui, dans certains cas, ont été affectées à la recherche en éducation.

72. Le COMIE, qui regroupe la grande majorité des chercheurs en éducation du pays<sup>12</sup>, accomplit un excellent travail en faveur de la recherche en éducation au Mexique. Depuis sa création en 1993, il organise des conférences semestrielles et joue réellement un rôle moteur à cet égard. En 2003, une nouvelle synthèse de l'état des connaissances a été présentée, analysant les progrès enregistrés et les difficultés rencontrées pendant la dernière décennie du 20<sup>e</sup> siècle.

---

11. Le Programme national d'orientation sur la recherche en éducation a été mis en oeuvre par le Conseil national mexicain de la science et de la technologie (CONACYT) entre 1978 et 1982, en vue d'encourager et de guider le développement et le renforcement des programmes de recherche. Voir Latapí, p. 1994.

12. Il comptait 251 chercheurs en 2003. Entretien avec Margarita Zorrilla, Présidente du COMIE.

### 3.2. Chercheurs en éducation

73. Différents critères et diverses sources d'information permettent d'établir que le Mexique compte entre 300 et 501 chercheurs en éducation (reconnus par le Système national des chercheurs (SNI), membres du COMIE, et identifiés comme tels par Colina et Osorio, 2003). Toutefois, il ressort des études réalisées dans le cadre du Programme de valorisation du corps enseignant (PROMEP), à l'initiative et sous la coordination du Sous-secrétariat à l'Enseignement supérieur et à la recherche scientifique (Secrétariat à l'éducation publique), que le nombre de participants à la recherche en éducation (concept plus large englobant toutes les personnes concernées par cette activité, assistants ou administrateurs) s'élève à 1 804 pour l'ensemble du Mexique. Cette disparité dans les chiffres s'explique par les différents critères à satisfaire pour être considéré comme chercheur, et par l'absence de définition précise du profil correspondant.

74. En tout état de cause, il semble y avoir accord sur les problèmes suivants :

- Le **nombre de chercheurs** est à l'évidence insuffisant compte tenu de la taille du système éducatif mexicain et des besoins existants. Ainsi que le souligne le Rapport général établi à l'issue de l'examen sur le Mexique, les chercheurs (au sens strict du terme) ne représentent qu'une infime proportion (0,03 %) du nombre d'enseignants. Leur nombre, toutefois, est en hausse constante depuis 1993. Entre 1998 et 2003, il a augmenté de 64 % (COMIE, 2003:9).
- La **formation académique** des chercheurs est manifestement inadéquate, une lacune à inscrire au nombre des graves problèmes qui entravent la recherche en éducation au Mexique. Les études post-licence offrent un terrain de choix pour la formation de chercheurs, que ce soit au niveau de la maîtrise ou du doctorat. Un large éventail de programmes de ce type est actuellement disponible au Mexique. Avec 274 programmes de maîtrise et 34 programmes de doctorat, la recherche en éducation est, après la gestion, la discipline qui compte le plus grand nombre d'étudiants de deuxième et troisième cycles. Toutefois, le Registre national des études universitaires post-licence (PNP) du CONACyT<sup>13</sup> ne recense que quatre programmes de doctorat et onze programmes de maîtrise. A cela s'ajoute la difficulté d'aller préparer un doctorat à l'étranger.
- D'après les critères du SNI, 58 % des chercheurs sont **concentrés dans la région métropolitaine** de Mexico. Ce problème, déjà mentionné dans des documents datant de plus de vingt ans, a été confirmé par toutes les études effectuées depuis lors. La décentralisation entreprise en 1992 aurait pu permettre un règlement partiel de cette situation, mais les statistiques semblent indiquer qu'il n'en est rien. Par ailleurs, le fait que sur un total de 31 Etats – à l'exclusion du District fédéral – huit ou dix s'intéressent à la promotion de la recherche, pourrait permettre à cette dernière de se développer dans certaines régions, mais pourrait tout aussi bien creuser le fossé avec d'autres, notamment les moins développées.
- Les **conditions** ne sont pas réunies pour favoriser la recherche dans le domaine de l'enseignement. Pour Díaz Barriga (1998), le grand défi à relever à la fin de la décennie et au début du 21<sup>e</sup> siècle doit être, non pas de développer ce secteur, mais bien de renforcer les institutions nécessaires à la conduite de travaux de recherche rigoureux en matière d'éducation.

---

13. CONACyT est l'acronyme du Conseil national mexicain de la science et de la technologie, organisme chargé du développement technologique et scientifique du pays. Le CONACyT finance la formation de scientifiques et d'experts technologiques, ainsi que des projets de recherche.

75. Il importe également de souligner que le profil du chercheur en éducation au Mexique et en Amérique latine est très différent de celui que présentent ses confrères dans la plupart des autres pays de l'OCDE. Aux Etats-Unis et en Europe, les chercheurs concentrent leurs activités sur l'enseignement au niveau post-licence et sur la recherche proprement dite. La situation est différente en Amérique latine, où un chercheur mène en général plusieurs activités de front, se partageant facilement entre la recherche, l'enseignement, la consultance, la prise de décisions et les interventions directes. De fait, les chercheurs enseignent, mènent leurs travaux de recherche, conseillent certaines institutions publiques et travaillent en coopération avec des associations civiles, des syndicats, etc. Dans l'enseignement supérieur, seuls 30 % des professeurs ont des contrats à temps complet ; les 70 % restants combinent l'enseignement et la recherche avec la poursuite de leurs études, des activités de conseil, des heures d'enseignement dans d'autres établissements, à l'intérieur ou à l'extérieur du système. Parce qu'elle limite les possibilités d'accumulation du savoir et de renforcement des équipes ou réseaux de chercheurs, cette situation est sans aucun doute préjudiciable à la qualité des travaux de recherche.

76. Comme dans la plupart des pays de la région, les chercheurs passent ainsi librement du domaine des sciences sociales à l'administration publique. Dans certaines disciplines, telles que l'économie et les sciences politiques, on parle alors de « technopolistes ».

77. Le système éducatif et les autorités peuvent trouver un avantage à cette forme de souplesse, qui leur permet de disposer d'équipes de conseillers composées essentiellement d'universitaires. De fait, nous avons constaté lors des entretiens que plusieurs des meilleurs chercheurs en éducation (dont certains font partie du Système national des chercheurs, le SNI) occupent actuellement des postes de conseillers de haut niveau au SEP ou dans d'autres organismes officiels du secteur de l'enseignement. Toutefois, si cette situation est intéressante pour le système éducatif, elle affaiblit les centres de recherche proprement dits et éloigne de l'enseignement et de la recherche, du moins temporairement, des universitaires très expérimentés à l'apogée de leurs compétences. Elle permet en revanche d'importants transferts de connaissances au bénéfice du système éducatif mexicain, puisque ces chercheurs sont à la fois créateurs et utilisateurs de R&D dans le domaine de l'enseignement.

- **L'âge moyen** des chercheurs en éducation au Mexique est élevé (plus de 50 ans), et l'on est frappé par l'absence de jeunes chercheurs. Il s'agit d'un aspect préoccupant, au regard du nécessaire renouvellement des générations, non seulement pour que la recherche puisse se poursuivre à l'avenir, mais aussi, comme l'affirme Díaz Barriga (1998), parce que chaque génération a sa propre façon de créer du savoir et de formuler des interrogations spécifiques. Toutefois, si l'on s'appuie sur la définition la plus large de la fonction de chercheur en éducation, la moyenne d'âge est inférieure à 50 ans.

### 3.3. Etablissements et communautés de recherche

78. La recherche en éducation se développe dans un grand nombre d'établissements et de centres très différents les uns des autres : centres exclusivement consacrés à la recherche, universités dispensant un enseignement post-licence et menant aussi des travaux de recherche<sup>14</sup>, ou unités de recherche et groupes d'étude du SEP, ministères chargés de la planification et ministères de l'enseignement dans les Etats (groupes d'étude), auquel s'ajoute un éventail large et varié d'établissements et d'organisations de la société civile (ONG). Il est intéressant de noter que depuis 1991, le Syndicat national des enseignants dispose de sa propre fondation, qui s'occupe notamment d'études et de travaux de recherche sur les questions d'éducation.

---

14. Les établissements de recherche, ainsi que les programmes de l'enseignement supérieur en la matière, par exemple, illustrent cette hétérogénéité. Voir [www.anuies.mx](http://www.anuies.mx)

79. Ces institutions peuvent être publiques ou privées, de portée nationale ou locale, de dimension et de composition variables ; elles peuvent aussi, à des degrés divers, fonctionner en liaison avec des réseaux et programmes internationaux. Cette hétérogénéité se reflète également dans les sujets traités, les structures organisationnelles, les ressources, la qualité des résultats et l'impact des recherches.

80. On peut s'appuyer sur deux grands critères pour décrire l'hétérogénéité de la recherche en éducation. Le premier concerne l'orientation ou le type de recherche ou d'études le plus répandu, le second porte sur l'adéquation des travaux à la demande et aux besoins des politiques officielles d'éducation et des pratiques éducatives des établissements scolaires.

81. La question de l'orientation (type de recherche le plus fréquent), renvoie à la distinction traditionnellement établie entre recherche fondamentale et recherche appliquée, lesquelles appliquent des stratégies différentes tant en ce qui concerne la production de connaissances que les méthodes employées. La recherche fondamentale est axée sur la production de connaissances dans un domaine donné, présente un intérêt théorique ou conceptuel, tend à s'appuyer sur une discipline et s'inscrit plutôt dans le long terme. La recherche développementale, au contraire, vise à l'application technique des résultats ; elle est souvent interdisciplinaire et d'utilité plus immédiate. La production de connaissances a pour objet la définition et la mise en œuvre de solutions pour des problèmes identifiés nécessitant un règlement rapide.

82. Ces deux types de recherche sont étroitement liés, tout en conservant leurs caractéristiques et leurs justifications propres.

83. S'agissant de la relation entre la recherche et les problèmes que les politiques éducatives ont à résoudre, deux grandes orientations se dégagent. D'une part, une recherche autonome davantage axée sur la discipline et sur les connaissances accumulées dans des domaines spécifiques; d'autre part, une recherche en prise directe avec les problèmes qui se posent dans le domaine de l'enseignement et avec la nécessité de prendre des décisions.

84. Les établissements de recherche de la première catégorie ont une capacité d'autoréglementation plus importante et génèrent des programmes et des projets définis en fonction de leurs besoins propres et des connaissances accumulées sur le sujet concerné. Il s'agit, dans la plupart des cas, d'établissements homologués par le système public. La deuxième catégorie, en revanche, peut comprendre des établissements publics et des organismes présentant un caractère moins formel. Ces derniers sont plutôt des institutions ou des associations dont les activités sont liées à leur capacité à proposer des solutions en réponse à des demandes précises.

85. Dans cette diversité institutionnelle, il est néanmoins possible de discerner des « communautés » de chercheurs bien distinctes : certains appartiennent à un groupe qui se consacre à la recherche fondamentale ou universitaire ; d'autres privilégient la recherche appliquée et la conception de projets et de technologies susceptibles de résoudre des problèmes à court terme.

86. Il existe des passerelles entre les deux communautés, et il arrive fréquemment qu'un chercheur appartienne à l'une et à l'autre. Le COMIE, qui est en mesure de rapprocher les deux types de chercheurs, a fait du congrès sur la recherche une manifestation dont l'influence sur les différentes communautés est considérable. Mais les différences sont importantes également entre ces approches, qu'il s'agisse de leur légitimité ou de leur validité. Les groupes universitaires axés sur la recherche fondamentale représentent l'autorité légitime dans le corps professoral et leur savoir est publiquement reconnu. Les autres communautés de chercheurs, dont les connaissances ne bénéficient que rarement d'une reconnaissance et d'une légitimité publiques, occupent une position secondaire.

87. Compte tenu de ces distinctions et des liens qui existent entre les deux communautés, on peut recenser quatre grandes catégories d'institutions et de communautés de recherche en éducation au Mexique.

**Table 3. Types de recherche et impact sur les politiques d'éducation**

Liée aux besoins du système et des politiques	Orientations de la recherche en éducation	
	<i>1. Recherche fondamentale et universitaire</i>	<i>2. Recherche appliquée et développementale</i>
Relativement indépendante des politiques et axée sur certains domaines de connaissances	1.1. Centres universitaires spécialisés, chercheurs du SNI (Recherche universitaire de l'excellence)	2.1. Chercheurs, centres et fondations axés sur la formation et les méthodes des enseignants et/ou des acteurs ou groupes particuliers (p.ex. : adultes, populations indigènes, femmes) (« Recherche organique ».)
Liée aux politiques et axée sur le règlement des problèmes du système éducatif	1.2. Universitaires et centres de haut niveau : fonction de conseil et/ou participation à l'élaboration des politiques (« Recherche ciblée »)	2.2 Chercheurs, centres et ONG chargés de conseiller les autorités de l'éducation et autres, et d'élaborer des modèles et des technologies afin de résoudre les problèmes. Agissent en réponse à une demande (« Recherche instrumentale »).

88. Ces liens facilitent les distinctions analytiques nécessaires à la prise en compte du caractère hétérogène des réalités institutionnelles et des groupes universitaires dans le domaine de la recherche en éducation. Dans la pratique, toutefois, les liens sont nombreux entre les chercheurs et les différentes communautés.

89. Nous présentons ci-après certaines de leurs caractéristiques, en nous appuyant sur les entretiens et réunions que nous avons eus avec les différents acteurs et instituts de recherche en éducation au cours de notre mission.

### **1. Recherche fondamentale et recherche universitaire**

90. Les centres représentatifs de cette orientation, où la situation est idéale du point de vue de la recherche universitaire, sont les centres spécialisés (publics et privés) et certains instituts universitaires.

91. Parmi les centres de recherche publics visités au cours de la mission, le Centre d'études universitaires (CESU) de l'Université nationale autonome de Mexico (*Universidad Nacional Autónoma de México-UNAM*) et le Département de la recherche en éducation (DIE) du Centre de recherche et d'études avancées de l'IPN (CINVESTAV) se détachent. En ce qui concerne les établissements privés, l'Université ibéro-américaine et l'Institut technologique d'études supérieures de Monterrey (ITESM), entre autres, ont une importance particulière. Cette communauté comprend aussi bien des chercheurs ayant une capacité d'auto-réglementation et d'autonomie élevée que des universitaires entièrement dévoués à la production de connaissances axées sur l'élaboration de politiques et la prise de décisions.

#### **1.1. Centres universitaires spécialisés et chercheurs du SNI**

92. Les quelques chercheurs en éducation reconnus par le SNI ont des contrats principalement avec ces centres, et plus particulièrement avec deux d'entre eux, le CESU et le DIE.

93. En règle générale, les chercheurs qui font partie du SNI ou d'organismes de ce type achèvent à l'étranger leurs études de troisième cycle. Ils prennent part à des échanges et entretiennent des relations avec des groupes internationaux, et affichent en principe un niveau de productivité compétitif. Ils sont le plus souvent considérés comme l'élite du pays dans le domaine de la recherche. Ces groupes ont pour objectif principal le développement des connaissances sur des sujets spécifiques (par exemple: enseignement des mathématiques, histoire de l'éducation, apprentissage, ethnographie scolaire, bilinguisme, sociologie de l'éducation, anthropologie de l'éducation, etc.) ; paradoxalement, les chercheurs concernés s'intéressent au premier chef à l'enseignement supérieur plutôt qu'à l'enseignement fondamental, sauf dans le cas du DIE et de l'Institut des études sur l'éducation de l'Université ibéro-américaine, où les recherches visent avant tout au règlement des problèmes de l'enseignement de base.

94. Dans cette communauté, l'autonomie des travaux universitaires est un aspect d'importance majeure : les chercheurs ont du mal à accepter les suggestions des pouvoirs publics ou les priorités thématiques fixées par des instances supérieures ou étrangères à leur domaine de compétence (comme le SEP, le CONACyT, etc.). Les choix en matières de sujets et d'équipes reposent davantage sur des questions d'autorité personnelle que sur des décisions institutionnelles et collectives. L'un des messages importants que nous avons retenus de nos entretiens peut se résumer comme suit : « les chercheurs attachent de l'importance à l'autonomie académique et ne souhaitent pas se rallier aux intérêts définis « d'en haut » ». Les chercheurs travaillent sur des projets à long terme, donc moins tributaires de la conjoncture et des urgences qui en découlent.

95. Dans les établissements où nous nous sommes rendus (et plus spécialement dans les centres universitaires), les décisions concernant les thèmes de recherche et les publications sont arrêtées, au plan institutionnel, par la communauté de chercheurs. Les demandes extérieures relatives à des travaux de recherche pure ou appliquée sont satisfaites à la condition que les équipes et les connaissances nécessaires existent déjà. Pour le directeur du DIE, « les projets extérieurs doivent être compatibles avec les domaines de recherche définis au plan interne ». Toutefois, il est vrai également que ce centre de recherche est à l'origine de certaines innovations importantes pour l'enseignement de base : manuels scolaires pour les sciences naturelles, l'espagnol et les mathématiques en classes de primaire, matériel didactique et pédagogique à l'intention des classes multiniveaux du CONAFE. Une telle ligne de conduite est à l'évidence très pertinente en ce qui concerne la politique d'enseignement de base ; il est donc aisé d'avoir un degré de compatibilité satisfaisant entre les orientations internes en matière de recherche et les demandes émanant du SEP.

#### *1.2. Universitaires et centres de haut niveau ayant un rôle de conseil et/ou impliqués dans l'élaboration des politiques*

96. En outre, certains universitaires de haut niveau travaillent en relation plus étroite avec les responsables politiques et influent sur les décisions. Il faut mentionner à ce propos différents universitaires et centres de recherche, comme le DIE, l'unité de recherche en éducation récemment créée au sein de l'Université ibéro-américaine et le Centre d'études pédagogiques (CEE). Ces organismes sont parvenus à instaurer des relations harmonieuses entre la recherche et les décideurs, mais aussi entre la recherche et les établissements scolaires du système public.

97. Le Fonds pour la recherche dans le secteur de l'éducation, récemment créé et géré par le CONACyT et le Secrétariat à l'éducation publique, dans le cadre du Programme spécial sur la Science et la technologie pour la période 2001-2006, offre un exemple intéressant de la façon dont on peut favoriser ce type de relations.

98. Dans le cadre de cet accord, le Sous-secrétariat à l'éducation pour le District fédéral (SSEDF) a invité les centres de recherche et les chercheurs à formuler des propositions répondant aux besoins définis

par le Sous-secrétariat<sup>15</sup>. Ces besoins concernent principalement l'analyse quantitative des principaux aspects de l'enseignement fondamental dans le District fédéral, la mise en place d'autres modèles de gestion pour les écoles de l'enseignement de base et la formation des enseignants<sup>16</sup>.

## 2. *Recherche appliquée et développementale*

99. Un petit groupe de chercheurs, hétérogène et peu connu, s'intéresse de près au règlement des problèmes spécifiques qui se posent dans le « monde réel de l'enseignement », ainsi qu'au professionnalisme et à l'identité de protagonistes tels que les enseignants, les jeunes, et les adultes qui travaillent dans le système non officiel. Dans ces différents cas, la production de connaissances permet d'élaborer des solutions à des problèmes précis rencontrés dans les établissements publics ou liés à la formation et aux pratiques des enseignants.

100. Une proportion considérable de chercheurs de cette communauté a suivi une formation initiale ou intermédiaire. Ce sont des universitaires, généralement plus jeunes, et pour la plupart titulaires d'un diplôme national du niveau de la maîtrise. Ils ne participent guère aux rencontres et contribuent peu aux publications spécialisées. Plusieurs chercheurs de ce groupe ont atteint un degré élevé de spécialisation dans leur domaine d'activité (conception de programmes scolaires, formation continue des enseignants, évaluation) et sont très sollicités par les autorités et les établissements pour l'élaboration des politiques d'éducation.

101. Ces chercheurs se répartissent en deux catégories principales : d'une part, ceux qui, au sein d'organismes complexes comme l'Université nationale de pédagogie (UPN) et du SPE, produisent des connaissances appliquées à la formation des professeurs ainsi qu'aux pratiques et aux méthodes d'enseignement, et d'autre part, ceux qui étudient les cours et les méthodes des enseignants afin de mettre au point des solutions à différents problèmes éducatifs : alphabétisation, bilinguisme, formation et autres sujets liés à l'éducation des jeunes et des adultes.

### 2.1. *Chercheurs, centres et fondations associés à la formation et aux pratiques des enseignants et/ou de groupes ou acteurs spécifiques (entre autres : adultes, populations indigènes, femmes)*

102. Nous plaçons dans cette catégorie les travaux menés principalement à l'UPN et dans certaines unités de recherche des ministères de l'éducation au niveau des États. L'UPN, qui existe depuis 25 ans, a été créée pour permettre aux enseignants en activité d'obtenir un diplôme universitaire<sup>17</sup>. Elle a d'abord été l'université des enseignants, dont le rôle consistait à diriger le processus de formation des professeurs. La formation qu'elle dispense conduit à la licence, voire à un doctorat en éducation.

103. Les chercheurs de cette université s'intéressent davantage à la pratique de l'enseignement et aux questions de politique générale spécifiquement liés à l'éducation. Leurs travaux sont plus proches des réalités de l'enseignement fondamental et des problèmes qui se posent aux praticiens dans un grand nombre de situations concrètes. Il s'agit d'une recherche au service de l'enseignant en activité et des processus de formation. Les thèmes abordés portent essentiellement sur la formation, les pratiques institutionnelles, l'enseignement des mathématiques, l'enseignement des sciences naturelles et la théorie de l'éducation, la théorie de l'éducation et le multiculturalisme, etc.

15. Voir fonds CONACyT 2003-0 Invitation SEPSEDF-CONACyT 2003 [www.conacyt.mx/fondos/sep/sep2003-02](http://www.conacyt.mx/fondos/sep/sep2003-02)

16. La Sous-secrétaire, Silvia Ortega, confirme que les chercheurs sont invités à effectuer des recherches sous la direction du Sous-secrétariat. Par exemple, ils auront accès aux bases de données, l'objectif étant qu'ils produisent des analyses adaptées aux préoccupations et aux intérêts du Sous-secrétariat.

17. Etablie par décret présidentiel en 1978. Voir [www.upn.mx](http://www.upn.mx)



104. Les recherches visent à « développer et diffuser la recherche qui contribue à l'instauration d'un modèle d'éducation pour la formation des enseignants ». L'objectif consiste également à fournir des réponses novatrices aux exigences et aux besoins concernant la formation continue des enseignants eux-mêmes chargés de former les praticiens de l'enseignement fondamental, ainsi qu'à promouvoir le partage et la publication des expériences des personnes et institutions ayant des responsabilités dans ces domaines. Par ailleurs, ces chercheurs réalisent et publient des études visant à promouvoir la valeur sociale du rôle de l'enseignant comme acteur du changement. Enfin, ils se consacrent à l'histoire, à son enseignement et à sa diffusion, en tant que discipline et matière à enseigner<sup>18</sup>.

105. L'UPN n'a pas été en mesure, par le passé, de mener avec suffisamment de détermination des recherches sur les pratiques pédagogiques, les difficultés du métier d'enseignant ou la gestion locale des écoles, ni de tirer parti de la couverture nationale de ses 76 unités, réparties dans tout le pays, pour engager des études empiriques à grande échelle.

2.2. *Chercheurs, centres et ONG ayant un rôle de conseil auprès du SEP ou chargés d'élaborer des modèles et des technologies en vue de résoudre les problèmes*

106. Il s'agit du réseau de consultants et de chercheurs auxquels le SEP et le District fédéral font appel le plus souvent, principalement pour des travaux de diagnostic, de planification, de conception de projets et d'évaluation de résultats. Le système d'enseignement du District fédéral est particulièrement important, mais d'autres Etats ont également des activités intéressantes en matière de R&D. Les communications se présentent le plus souvent sous la forme de rapports ou de documents remis aux clients qui commandent ces recherches, et qui se chargent ensuite de leur diffusion. L'interaction se fait par le biais de séminaires, d'ateliers et de réseaux. Méritent également d'être mentionnées les fondations et associations qui réalisent des études et mettent au point des concepts innovants à partir des besoins des différents acteurs. Certains chercheurs du SNI participent activement aux travaux de cette communauté par des études d'évaluation des politiques ou par des activités de consultance et de conseil au sein d'équipes d'experts.

107. Entrent également dans cette catégorie les recherches et les études accomplies dans le cadre du SEP ou en réponse aux besoins et aux exigences de ce ministère. A titre d'exemple, on peut citer les travaux menés ou suscités par le Sous-secrétariat à l'enseignement fondamental et à la formation des enseignants, et notamment le Département de la recherche en éducation<sup>19</sup>. Parmi les sujets traités, il convient de souligner l'équité, la diversité et la prise en considération des groupes de population vulnérables, la promotion de la recherche et de l'innovation dans l'évaluation des prestations de l'enseignement, l'utilisation de l'outil informatique pour la prise de décisions et les enquêtes d'opinion sur l'impact des politiques et des programmes d'éducation.

108. Cette forme de recherche comprend également des groupes indépendants, tels que des associations civiles et des cabinets de conseil ou des équipes non institutionnelles, dont les travaux sont axés sur la recherche appliquée dans le domaine de l'éducation.

---

18. Voir Forum sur l'organisation universitaire, rapport du groupe de travail, 29 janvier 2003, groupe 4 : Processus de connaissance et d'enseignement/d'apprentissage ; processus cognitif psycho-culturel et didactique ; apprentissage scolaire et didactique. <http://www.upn.mx>.

19. Le Sous-secrétariat à l'enseignement fondamental et à la formation des enseignants (Educación Básica y Normal) comprend une Commission générale pour la recherche en éducation. Cette commission favorise les études sur des sujets comme le programme scolaire et les supports pédagogiques, la formation des enseignants et la modernisation des processus d'enseignement et d'apprentissage, les changements dans le domaine de l'éducation, les valeurs et l'environnement éducatifs.

109. Ces groupes indépendants peuvent s'inscrire dans la catégorie des organisations non gouvernementales. Il s'agit d'associations civiles (version institutionnelle et légale des ONG au Mexique), qui appliquent les paradigmes de recherche appliquée et de recherche/action. Plus éloignées du corps professoral mais proches de la société civile et de la mise en œuvre de projets particuliers relatifs, entre autres, à la formation des enseignants, au développement de l'innovation dans l'enseignement de base, à la formation axée sur l'obtention d'un emploi, à l'éducation interculturelle et adulte. Elles remplissent la fonction d'organismes d'exécution de certains projets (pour le compte, par exemple, de la Direction des établissements scolaires du SEP et du District fédéral), stimulent le débat, et encouragent la participation à la société civile par le biais de réseaux spécialisés. Le domaine de la recherche leur est familier, mais elles n'entreprennent que rarement des travaux selon les normes universitaires traditionnelles.

110. Nous avons pu rencontrer des représentants de ces différentes communautés. Leurs travaux nous ont paru d'une grande utilité mais, dans le même temps, leur isolement et leur manque de contact avec la réalité sont préoccupants. Ils évoluent, pour l'essentiel, dans leur propre circuit de production et de diffusion des connaissances, sans beaucoup d'échanges. Les chercheurs universitaires préservent jalousement leur prestige en maintenant des conditions d'accès très difficiles. Le CONACyT reste l'autorité de référence en matière d'homologation et de reconnaissance officielle, un constat confirmé par d'autres chercheurs impliqués dans la définition des politiques et la prise de décisions, qui soulignent que ce type de recherche vise davantage à répondre à ses propres besoins qu'aux problèmes éducatifs du pays. Dans de tels cas, l'utilisation de la recherche en éducation se limite souvent au groupe qui la produit.

111. Nous avons pu constater en revanche que des universitaires et des chercheurs de haut niveau peuvent collaborer directement avec les responsables de l'éducation ou avec les écoles, afin de mettre au point de nouvelles politiques et de nouveaux programmes. Il est donc possible d'instaurer des relations plus fructueuses entre différentes communautés de recherche, sans pour autant renoncer à la rigueur qui doit caractériser les travaux de tout chercheur universitaire.

### **3.4. Pertinence et qualité des activités de R&D dans le domaine de l'enseignement**

112. Les sujets relatifs à la recherche et au développement en éducation au Mexique ne permettent pas aux praticiens et aux législateurs d'obtenir toutes les informations dont ils ont besoin pour prendre leurs décisions. Il va de soi que la plupart des activités de recherche portent sur des thèmes liés aux besoins du pays en matière de développement éducatif ainsi qu'à la participation directe des chercheurs mexicains en vue d'améliorer la qualité de l'éducation. Le fossé est cependant profond entre les attentes des décideurs et des professionnels de l'enseignement, d'une part, et les préoccupations ou centres d'intérêt des différents universitaires et groupes de travail.

113. La recherche en éducation demeure très centralisée. Toutefois, l'expérience de quelques Etats – dont Jalisco, Sonora, Aguascalientes, et Guanajuato – qui ont développé la recherche en éducation et mis en place des réseaux de chercheurs, ne manque pas d'intérêt. Les capacités institutionnelles et les initiatives prises par les ministres de l'éducation de ces Etats et par les différents groupes de chercheurs sont déterminantes à cet égard.

114. En résumé, la recherche en éducation au Mexique est très développée dans certains domaines, comme l'enseignement des mathématiques, la recherche ethnographique ou l'histoire de l'éducation, pour ne citer que quelques exemples marquants. Des décalages importants subsistent toutefois. S'agissant des informations dont les décideurs et les professionnels ont besoin, on distingue :

- les études à court terme, axées sur le règlement de problèmes concrets. Les responsables de l'élaboration des politiques disent avoir du mal à trouver des chercheurs compétents auxquels confier des travaux particuliers propres à éclairer certaines de leurs décisions. La divergence

d'approche est ici palpable entre la recherche appliquée, fondée sur le court terme, et la recherche universitaire, à plus long terme ;

- les études quantitatives, par exemple longitudinales. La recherche a toujours été de nature plutôt qualitative au Mexique, notamment dans le domaine ethnographique, au détriment de la formation de chercheurs aptes à manier facilement l'outil statistique ;
- la recherche sur l'évaluation de l'éducation. L'importance croissante de l'évaluation des systèmes éducatifs en Amérique latine et dans les Caraïbes, dont l'exemple le plus frappant réside dans la création récente de l'Institut national pour l'évaluation de l'éducation (INEE), montre qu'il existe un besoin en professionnels formés sur ces questions et que les possibilités d'emploi dans ce domaine sont prometteuses.

115. Le Professeur Pablo Latapí (2003) parle de la nécessité de promouvoir ce qu'il appelle « la recherche instrumentale », d'applicabilité plus immédiate, sur des sujets ou des problèmes présentant un intérêt pour les décideurs, au niveau du gouvernement fédéral ou des Etats. Il donne lui-même des exemples des domaines en question : programme scolaire, financement et évaluation.

116. Toute réflexion sur les causes de ce décalage entre les besoins et les domaines de recherche doit impérativement aborder deux aspects étroitement liés:

1. L'absence d'orientations, de lignes directrices ou de critères concernant les thèmes de recherche. C'est ainsi que les préférences du chercheur ou de l'établissement auquel il appartient constituent souvent le critère fondamental.
2. Les critères de reconnaissance des travaux de recherche : ce sont en effet la cohérence thématique ou les publications individuelles qui sont fréquemment récompensées, plutôt que l'utilité de la recherche ou les retombées concrètes qu'on peut en attendre. A cet égard, l'exemple le plus représentatif est le SNI.

117. Evaluer la qualité des travaux de R&D en éducation au Mexique constitue un exercice plus complexe. Au premier abord, on peut estimer que trois types de travaux coexistent. Premièrement, une quantité impressionnante d'études de haut niveau sont réalisées par une poignée d'établissements de recherche (par exemple: le DIE ou le CESU et les trois campus de l'Université autonome métropolitaine (UAM)), à la pointe de la recherche en éducation en Amérique latine et dotés d'une réelle influence sur son évolution. Ces travaux sont le fait de chercheurs professionnels qui jouissent d'un prestige non usurpé à l'échelle nationale et internationale, qui reçoivent des fonds du CONACyT ou d'organismes internationaux et qui disposent des ressources nécessaires pour mener à bien leurs recherches, voyager afin de participer à des conférences, etc.

118. Deuxièmement, quantités de travaux apportent une contribution non négligeable dans le contexte mexicain. La plupart d'entre eux, toutefois, ne résisteraient pas à une évaluation rigoureuse selon des critères internationaux, ce qui donne à penser qu'une formation ne serait pas superflue. Ces travaux sont réalisés essentiellement par des étudiants de deuxième ou troisième cycle (maîtrise ou doctorat) qui, en ce qui concerne les bons programmes, ont pour professeurs les chercheurs susmentionnés. Les études qu'ils produisent sont également présentées aux Congrès sur la recherche en éducation.

119. Enfin, il convient de mentionner des travaux qui répondent rarement aux normes de qualité de la recherche pure, qui reflètent la motivation et l'intérêt des enseignants pour la recherche, mais pour lesquels les chercheurs ne disposent toujours pas de tous les outils conceptuels et méthodologiques nécessaires. Il est intéressant de relever la proportion de ces travaux qui a été approuvée par rapport au total soumis à

l'évaluation du Comité scientifique du VIII<sup>e</sup> Congrès national sur la recherche en éducation, en novembre 2003 : sur 500 études réalisées, seules 250 ont reçu son aval, soit exactement la moitié.

120. La qualité de la recherche varie en fonction du statut de la communauté ou de l'établissement, dont il a été question précédemment. Les chercheurs du SNI, auréolés du plus grand prestige, répondent aux normes internationales en la matière. Les groupes les moins cotés quant à leur production et à leur qualité se composent d'universitaires qui, chargés de certains travaux par les ministères de certains Etats, voire par des ONG ou des associations, possèdent une certaine expérience, mais ne considèrent pas la recherche comme une activité permanente et ne cherchent pas systématiquement à assurer la diffusion de leurs travaux.

121. On peut conclure de ce qui précède que la recherche en éducation au Mexique est actuellement engagée dans un processus de formation de chercheurs et de développement. Son potentiel est énorme : encore faut-il en tirer parti et l'élargir.

### 3.5. Diffusion des travaux de recherche

122. D'après l'étude réalisée par Díaz Barriga (2000) et reprise dans le Rapport général sur le Mexique, il existait en 2000 dans ce pays 61 publications consacrées à l'éducation et plus précisément, pour la plupart, aux enseignants de tous les niveaux, mais principalement de l'enseignement de base. Ce chiffre n'a rien d'excessif si l'on considère que le Mexique compte environ 1,5 million d'enseignants au total.

123. Plus précisément, six revues sont actuellement consacrées à la recherche en éducation, dont la moitié sont reconnues conformes aux normes du CONACyT : un chiffre qui peut paraître très faible pour un pays de la taille du Mexique, notamment si l'on tient compte du petit nombre d'articles de chercheurs mexicains publiés dans des revues étrangères. Toutefois, les chercheurs que nous avons interrogés n'ont pas semblé regretter le manque de possibilités en la matière; on peut donc considérer que ce chiffre est adapté à la production actuelle dans le domaine de la recherche.

124. Vue sous cet angle, la rareté des revues traitant de la recherche en éducation ne traduit pas une restriction sur la diffusion des travaux, mais révèle plutôt la faiblesse de la production.

125. Une initiative nous paraît particulièrement intéressante pour la diffusion des travaux de recherche : il s'agit de l'élaboration et de la publication d'un document sur l'**état des connaissances** en matière de recherche en éducation, établi par le COMIE. A ce jour, trois études de ce type ont été publiées, pour les années 1981, 1982-1993 et 1993-2003. Outre le fait qu'il s'agit d'une excellente initiative, ces documents mettent en lumière les progrès accomplis, tout en soulignant les lacunes et en permettant la formulation de propositions pour le développement de cette recherche. Elles offrent en outre un outil remarquable aux décideurs politiques et aux professionnels de l'éducation. La question essentielle est de savoir si ces derniers tirent parti de cet outil. En tout état de cause, cette remarquable initiative devra se poursuivre, et même se perfectionner à l'avenir. Il serait cependant souhaitable de diffuser à grande échelle une version abrégée, et plus facilement accessible, de ces états des connaissances. Par ailleurs, le COMIE devrait en examiner systématiquement les principales conclusions avec les décideurs.

126. L'Observatoire citoyen de l'éducation<sup>20</sup> a également un rôle très utile. L'objet de cet organisme, fondé à la fin de 1998 par un groupe de chercheurs éminents, consiste à analyser périodiquement la situation et à faire, dans le même temps, des propositions quant à la politique à suivre. L'Observatoire est désormais une référence et publie deux fois par mois des articles dans la presse. Créé pour favoriser un

---

20. <http://www.observatorio.org>

« contrôle de la société sur l'éducation », il instaure un contact direct entre un groupe de chercheurs et les autorités et décideurs politiques.

### 3.6. Soutien et financement de la recherche

127. Le développement et la promotion de la recherche au Mexique forment une responsabilité que se partagent le CONACyT et le SEP, en particulier le Sous-secrétariat à l'éducation de base et à l'enseignement normal (SEByN) et le Sous-secrétariat à l'enseignement supérieur et à la recherche scientifique (SESIC).

128. Toutefois, il incombe aussi aux Etats de renforcer la recherche en éducation dans les secteurs dont ils ont la responsabilité. Il convient de souligner par ailleurs que les chercheurs doivent souvent prendre eux-mêmes les mesures propres à assurer la promotion et le financement de leurs travaux, notamment dans les universités.

129. Deux grandes caractéristiques se dégagent :

1. Les fonds consacrés à la recherche en éducation sont, à quelques exceptions près, insuffisants. Ce secteur se trouve dès lors en concurrence avec d'autres disciplines, mieux structurées et plus développées. Des deux catégories de fonds émanant du CONACyT – les fonds sectoriels, destinés au règlement de problèmes hautement prioritaires dans chaque secteur du gouvernement fédéral, et les fonds mixtes, financés conjointement par le CONACyT et les gouvernements des Etats – quelque 1,5 % va à l'éducation. Ce n'est donc pas, manifestement, à la recherche en éducation que vont prioritairement les préoccupations et le soutien de ces instances. Par conséquent, ainsi que le souligne le Rapport général sur le Mexique, le nombre de chercheurs impliqués dans des programmes et projets de recherche en éducation gérés par le CONACyT et le SESIC ne représente guère que un ou deux pour cent du total.
2. Les écarts de développement entre les différents Etats dans le domaine de la recherche s'en trouvent accentuées. Seuls 8 à 10 Etats ont réellement une activité de recherche en éducation, ce qui a pour effet d'aggraver les disparités régionales.

130. En raison de l'influence qu'il exerce sur la recherche en éducation et sur son développement, le SNI appelle à nouveau un commentaire. Le Système a été créé en 1984 afin de promouvoir la recherche dans toutes les disciplines au Mexique, par l'octroi de bourses qui venaient s'ajouter aux émoluments des chercheurs particulièrement productifs et compétents. D'un montant très élevé, ces bourses pouvaient représenter jusqu'à 60 % des revenus des chercheurs concernés. Initialement mis en place à titre temporaire, le SNI est désormais un système permanent ayant abouti à la mise en place d'une hiérarchie clairement définie chez les chercheurs. Il est aujourd'hui très critiqué, dans le milieu de la recherche sur l'éducation, pour les incidences négatives qu'il a entraînées. Les critères d'acceptation au sein du SNI sont notamment les suivants :

- être titulaire d'un doctorat ;
- occuper un poste à plein temps dans un établissement de recherche reconnu ;
- publier des travaux de recherche, sous le contrôle des pairs. Les articles les plus valorisés sont ceux qui bénéficient d'une diffusion internationale dans des revues reconnues ;
- être l'auteur de travaux exploités par d'autres chercheurs, le critère d'évaluation étant le nombre de citations ;

- contribuer à la formation d'autres chercheurs, activité évaluée d'après le nombre de licences, de mémoires et de thèses.

131. Ces critères – peut-être parce qu'ils ont été définis et décidés par des chercheurs en sciences expérimentales – ne sont généralement pas adaptés aux caractéristiques et aux difficultés propres à la recherche en éducation (Ibarrola, 1992, 2003). Il est par ailleurs révélateur que seuls deux de ces cinq critères concernent explicitement la production du chercheur.

132. Le respect de ces critères s'est traduit par une conception de la recherche à la fois très académique, hiérarchisée et individualiste, mais pas forcément capable d'influer directement sur les réalités en matière d'éducation. Le SNI est d'ailleurs très critiqué aujourd'hui par une frange importante de la communauté scientifique en général, et des chercheurs en éducation en particulier. On peut affirmer que son rôle en faveur de la recherche en éducation est minime.

133. Nous avons relevé au cours de notre mission, chez certains hauts responsables du ministère fédéral de l'éducation, une attitude très favorable à la recherche. Qui plus est, certains d'entre eux ont non seulement des connaissances suffisantes pour comprendre son utilité et en tirer parti, mais sont également très bien informés de ses dernières avancées : une situation due au fait qu'ils sont eux-mêmes issus, pour la plupart, des milieux de la recherche.

134. Cependant, les responsables de l'élaboration des politiques d'éducation dans les Etats sont, dans l'ensemble, moins bien informés. Cette constatation vient renforcer l'idée que les disparités entre Etats sont peut-être entrain de s'aggraver en ce qui concerne le développement et l'application de la recherche. Le rôle compensatoire du gouvernement fédéral est donc particulièrement important à cet égard.

135. En outre, les enseignants mexicains ne semblent généralement pas en mesure d'exploiter méthodiquement les résultats de la recherche pour améliorer leurs pratiques. Nous faisons ici référence plus particulièrement aux professionnels de l'enseignement fondamental, mais ces observations valent aussi bien pour les enseignants du secondaire (2<sup>e</sup> cycle) et du supérieur, en dépit de certaines caractéristiques qui leur sont propres.

136. Les problèmes se répartissent en quatre grands volets :

1. Les enseignants reçoivent rarement la formation nécessaire pour être en mesure d'analyser et d'appliquer à leur fonction les résultats des rapports de recherche. Les programmes de formation des enseignants ne comportent actuellement aucun sujet concernant la recherche.
2. Leurs conditions de travail leur permettent rarement de suivre une formation continue ou d'introduire des activités novatrices. Il ne faut pas oublier que de très nombreux enseignants travaillent dans des écoles différentes le matin et l'après-midi, ce qui leur laisse peu de temps pour améliorer leurs méthodes d'enseignement.
3. L'autonomie limitée des établissements scolaires rend difficiles les tentatives d'innovation de la part des enseignants.
4. Les enseignants n'ont pas la possibilité de poursuivre leur formation et de suivre les avancées de la recherche. Les 62 publications consacrées à l'éducation au Mexique, mentionnées plus haut, n'ont qu'une diffusion limitée. Elles ne parviennent pas jusqu'aux écoles, qui ne disposent d'ailleurs pas des locaux ou installations nécessaires à leur stockage et à leur consultation. Le système de distribution de ces revues, par l'intermédiaire des centres d'enseignants, ne semble pas fonctionner. Ces centres pourraient jouer un rôle important en permettant aux directeurs d'école et

aux enseignants d'acquérir informations et connaissances sur les pratiques éducatives qui donnent de bons résultats. Toutefois, il faudrait pour cela modifier les conditions de travail et de formation des enseignants mexicains, tout en faisant évoluer leur état d'esprit.

### **3.7. Impact de la R&D dans le domaine de l'enseignement**

137. La recherche en éducation au Mexique a dans l'ensemble un impact limité sur les décisions que prennent responsables politiques, administrateurs, directeurs d'écoles et enseignants. Il existe cependant des exemples de la forte influence qu'elle peut exercer.

138. Les facteurs qui déterminent l'efficacité de la recherche sont, de toute évidence, multiples, complexes et très mal connus. Latapí évoque ainsi (1994) l'existence de trois processus constants, dont le mode de fonctionnement est toutefois rarement linéaire :

- un processus politique créant une convergence entre les besoins et les intérêts des décideurs, d'une part, et les sujets, contextes et résultats de la recherche, d'autre part ;
- un processus scientifique, permettant une connaissance suffisamment solide d'un problème donné;
- un processus social de diffusion des connaissances : soit directement (décideurs ou enseignants), soit par l'intermédiaire de groupes sociaux.

139. Dès lors, les éléments clés d'une recherche efficiente seraient la nécessité politique, la qualité de la recherche et une diffusion adéquate. Il apparaît cependant que d'autres éléments sont en jeu. Il importe donc que les décideurs politiques aient un minimum de connaissances et de formation pour être à même d'exploiter les résultats de la recherche. Quant aux praticiens, ils ont besoin d'une formation pour être en mesure d'interpréter ces résultats, mais ils doivent également avoir le temps, les possibilités, l'autonomie et la motivation nécessaires à leur utilisation.

140. L'expérience du Mexique montre bien que les responsables politiques et plus hautes autorités de l'enseignement ne sont pas seuls impliqués dans la prise de décisions. L'élaboration de la politique d'éducation à l'échelle du système est un processus complexe, qui fait intervenir de nombreux acteurs et subit l'influence de divers facteurs, d'ordre politique, technique, voire idéologique.

141. Il arrive fréquemment qu'une recommandation technique judicieuse, à la fois pertinente et adaptée à la situation, ne soit pas acceptable politiquement en raison de l'opposition des syndicats ou d'autres intérêts collectifs. Dans d'autres cas, la pression et le débat publics peuvent porter sur le devant de la scène un aspect de la politique d'éducation que les milieux officiels n'avaient jusqu'alors pas pris en considération : comme la question de la qualité ou de l'équité en matière d'éducation, ou celle de l'évaluation, maintes fois soulevées par les chercheurs, jusqu'à ce que les pouvoirs publics décident récemment de les inscrire progressivement dans leurs programmes officiels.

## 4. ANALYSE DES DÉFIS

142. Les examinateurs de l'OCDE ont été impressionnés par le dynamisme et par la richesse de la communauté des chercheurs en éducation au Mexique, ainsi que par la volonté des responsables de la politique éducative d'améliorer l'interaction entre recherche, politique et pratique. Ils ont cependant constaté aussi de nombreuses difficultés, que l'on pourrait résumer comme une série de décalages entre, d'une part, la nécessité de la recherche en éducation et l'intérêt qu'elle suscite, et, d'autre part, la capacité de mettre en œuvre et d'exploiter cette recherche.

### 4.1. Objet de la recherche

143. Le Mexique a accompli des progrès majeurs dans le domaine de l'éducation. Il a, en effet, élargi considérablement l'accès à l'enseignement, simplifié la répartition des responsabilités en la matière entre le gouvernement fédéral et les Etats, et consenti des efforts pour parvenir à plus de qualité et de justice. Le pays doit aujourd'hui relever un certain nombre de défis pour mener à bien ces réformes. L'accès à l'enseignement secondaire et supérieur reste limité, les conditions de travail et les moyens disponibles varient d'un Etat à l'autre, et les enseignants sont soumis à un véritable carcan réglementaire, avec des contraintes imposées à la fois par les syndicats et les pouvoirs publics. Malgré ces difficultés, qui concernent principalement l'enseignement fondamental et secondaire, la plupart des travaux de recherche sont axés sur l'enseignement supérieur. Cette situation s'explique par le manque de moyens, notamment pour ce qui concerne la recherche sur le terrain et les travaux de grande ampleur. Par ailleurs, les chercheurs peuvent solliciter des fonds auprès des universités, qui préfèrent que les recherches portent sur les problèmes de l'éducation supérieure. Par ailleurs, du fait de la centralisation très poussée de l'enseignement de base avant 1992, il est possible que les chercheurs aient jugé trop limitée la gamme des sujets ouverts à leurs travaux. Il convient de souligner en outre que le SNI et, jusqu'à récemment, les mécanismes d'attribution des subventions gouvernementales, prennent davantage en considération la recherche fondamentale et, contrairement à ce que souhaiteraient les responsables politiques, accordent moins d'attention aux études visant à régler les problèmes urgents. Désireux d'encourager une recherche à l'utilité plus concrète, le SEP a instauré des concours pour l'obtention de bourses privilégiant les questions qu'il juge essentielles.

144. En recherche appliquée, les projets répondent plus directement aux besoins des praticiens et des décideurs, respectant les exigences, le mandat et le calendrier des politiques grâce aux relations contractuelles qui ont été établies. Toutefois, ces spécialistes manquent d'espaces de travail collectifs. En outre, la plupart de leurs études ne circulent pas au sein de la communauté universitaire et ne donnent lieu à aucun débat.

### 4.2. Capacité de susciter de la recherche

145. Les moyens dont dispose la recherche en éducation au Mexique ne sont pas à la hauteur de ses besoins. Ainsi que nous l'avons signalé au chapitre 3, la communauté des chercheurs en éducation est restreinte, la proportion des chercheurs (au sens strict du terme) ne représentant que 0,3 % du nombre total d'enseignants. La possibilité d'effectuer des études post-licence est très limitée, notamment pour les cours de préparation au doctorat de qualité reconnue. La plupart des chercheurs sont concentrés dans la zone métropolitaine, en dépit de la décentralisation de l'éducation qui attribue des responsabilités majeures aux Etats dans ce domaine. Peu de chercheurs sont en mesure de réaliser les études quantitatives de grande ampleur dont le pays a besoin, notamment pour déterminer les répercussions de la décentralisation sur la qualité et l'équité de l'enseignement dans les différents Etats. L'intérêt accordé aux évaluations, ainsi que la création de l'Institut national pour l'évaluation de l'éducation (INEE), ont abouti à la constitution de bases



de données qu'il convient d'interpréter. Cela ouvre de vastes perspectives de développement des travaux de recherche, pour lesquels des équipes expérimentées peuvent collaborer avec d'autres, novices en la matière.

146. L'âge moyen des chercheurs mexicains en éducation est en augmentation et dépasse aujourd'hui 50 ans, sans qu'il soit certain qu'une nouvelle génération se prépare à prendre la relève, ni, surtout, qu'elle soit mieux à même de mener les travaux de recherche appliquée de grande ampleur qui seraient pourtant indispensables. Enfin, la communauté des chercheurs n'est pas suffisamment organisée. Les universitaires qui travaillent sur des sujets différents dans des établissements différents n'ont pas assez de contacts ; en réalité, il n'est pas impossible que leurs traditions mêmes les poussent à dédaigner les travaux de recherche autres que les leurs. Bien que le COMIE résulte, de l'avis de l'équipe d'examineurs, de l'une des tentatives les plus intéressantes et les plus fructueuses pour unir les chercheurs et pour établir la synthèse d'une vaste gamme de travaux, le pays compte encore plusieurs communautés de chercheurs, dont chacune travaille de façon isolée, guidée par ses intérêts et ses méthodes propres.

#### **4.3. Financement de la recherche en éducation**

147. Le manque de moyens reflète sans aucun doute l'insuffisance des investissements. Ainsi que nous l'avons souligné dans le chapitre 3, une très faible partie des fonds provenant du CONACyT est affectée à la recherche en éducation. Bien que les sous-secrétariats fédéraux aient mis en place des fonds de recherche (auxquels le CONACyT participe) à l'appui d'une recherche davantage axée sur leurs besoins, ces fonds ne semblent pas permettre, pour le moment, de répondre à la nécessité urgente d'activités R&D dans le domaine de l'enseignement afin de fournir aux praticiens et aux responsables politiques mexicains les informations qui leur seraient utiles. Ce sont les investissements qu'il faut, manifestement, accroître : dans le domaine des programmes de formation des chercheurs et dans la recherche proprement dite.

#### **4.4. Utilisation de la recherche par les responsables de l'élaboration des politiques**

148. Les examineurs ont été très favorablement impressionnés par l'intérêt des autorités fédérales pour la recherche. La plupart des responsables du SEP, y compris les fonctionnaires des sous-secrétariats, ont une formation de chercheur, acquise à l'université ou dans des centres de recherche ; certains ont fait une carrière universitaire avant d'entrer dans les services gouvernementaux. Ils tiennent à ce que la recherche avance sur un certain nombre de sujets clés, et à ce que des mécanismes facilitent la prise en compte des résultats dans l'élaboration des politiques et des matériels pédagogiques. Afin d'illustrer l'utilisation qui peut être faite de la recherche, on mentionnera le nouvel examen national qui doit être instauré à l'intention des diplômés des écoles normales, suite à une étude ayant mis en lumière le rôle limité des titres universitaires dans les décisions relatives au recrutement des professeurs. Autre exemple : le District fédéral, auquel appartient la ville de Mexico, rassemble actuellement des données sur les performances des établissements scolaires et des élèves. Il attend beaucoup de l'analyse de ces données et soutiendra les travaux de différentes façons. Dans ce contexte, la faiblesse des moyens affectés à la recherche au Mexique paraît encore plus désolante. Il existe au niveau fédéral des interlocuteurs de bonne volonté : le défi consiste pour eux à investir davantage dans les capacités de recherche, afin d'obtenir les études qu'ils jugent nécessaires.

149. Par contraste, au niveau des Etats, seule une poignée de ministres ont montré de l'intérêt pour la recherche. Si l'objectif est d'encourager les décideurs politiques à s'appuyer davantage sur elle, il faudra trouver des moyens d'inciter les Etats à commander et à exploiter des travaux de recherche.

#### **4.5. Utilisation de la recherche par les praticiens**

150. La relation entre recherche et pratique pose problème dans tous les pays. Au Mexique, l'absence relative de recherches axées sur des objectifs concrets est l'un des facteurs qui en limitent l'exploitation. Il importe également que des revues de grande qualité établissent le lien entre les contrôles exercés et les bonnes pratiques.

151. L'insuffisance de la demande du côté des enseignants représente une difficulté particulière. Leur formation ne s'effectue pas dans des environnements très propices à la recherche, ce qui ne contribue pas à les familiariser avec ce secteur d'activité. Non seulement les enseignants ont un emploi du temps bien rempli – bon nombre d'entre eux occupent même deux emplois – mais il n'est même pas certain qu'une utilisation de la recherche dans le but d'améliorer leur pratique leur vaudrait la moindre gratification. Les conditions d'exercice de leur profession, ainsi que les outils mis à leur disposition, sont définis par la politique gouvernementale et/ou par celle des Etats, et par leur contrat de travail ; il leur faudrait davantage de marge de manoeuvre pour pouvoir mettre à profit la recherche afin de faire évoluer les pratiques d'enseignement. Les inspecteurs n'ont pas pour mission d'améliorer la situation : leur objectif consiste avant tout à veiller au respect des règlements.

## **5. RECOMMANDATIONS CONCERNANT LE SYSTEME MEXICAIN DE R&D DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT**

152. Les examinateurs jugent très encourageant le soutien manifesté par les responsables du SEP en faveur de la recherche en éducation. Il est donc probable qu'un accueil positif soit réservé à des recommandations visant à l'amélioration de la capacité de recherche, à une définition plus précise des objectifs et à une meilleure utilisation des résultats. Trois grandes initiatives sont suggérées : 1) l'adoption d'une stratégie nationale en matière de recherche ; 2) le renforcement de la capacité et de l'infrastructure de recherche ; 3) une meilleure utilisation de la R&D en éducation.

### **5.1. Une stratégie nationale en matière de recherche**

153. Afin de permettre une meilleure prise en compte des problèmes éducatifs, le Mexique a besoin d'un *programme de recherche national*, assorti de priorités spécifiques adaptées aux besoins. La meilleure solution serait que chercheurs et utilisateurs établissent conjointement un tel programme, éventuellement dans le cadre d'un Forum national où seraient représentées les principales parties concernées, comme cela se fait en Angleterre. Ce Forum pourrait se réunir régulièrement afin d'examiner les besoins en matière de recherche, les évaluations des commissions sur l'état de la recherche et les lacunes les plus criantes, puis énoncer les priorités afin de donner des indications aux bailleurs de fonds, aux universités et aux chercheurs. Ce faisant, non seulement le Forum contribuerait à réorienter la recherche au profit du système éducatif, mais il permettrait aussi d'atténuer l'esprit de clan qui caractérise les milieux de la recherche.

*Qui pourrait prendre l'initiative de mettre sur pied le Forum ?*

154. Le Forum rassemblerait les producteurs et utilisateurs de recherche, ainsi que les intermédiaires, dans la réalisation d'une même tâche : la définition d'un programme fixant les priorités.

155. Le Forum serait lancé et établi par SEP et CONACyT. En outre, le COMIE, l'Université pédagogique nationale et l'Observatoire citoyen de l'éducation pourraient tous trois avoir un rôle déterminant dans la naissance et le développement de cette initiative. Ils représentent en effet les chercheurs, les personnes chargées de la formation des enseignants et celles qui jouent le rôle de facilitateurs ou d'intermédiaires pour l'exploitation des travaux de recherche dans la prise de décisions. En termes quantitatifs, ils englobent un grand nombre de chercheurs et de catégories d'utilisateurs. Ils auraient en outre la capacité d'attirer d'autres institutions ou secteurs d'activité vers le Forum. La tâche première de celui-ci devrait être la définition d'un ensemble de priorités en matière de recherche.

156. Il est essentiel que cette initiative ait le soutien de la Commission fédérale de l'éducation, du SEP et du Conseil national de la science et de la technologie (CONACyT).

*Qui peut devenir membre du Forum ?*

157. Comme il ressort du présent rapport, le domaine de la recherche éducative au Mexique se caractérise par son hétérogénéité. Il est donc important que tous les acteurs participent aux activités de ce type de Forum, qui permettrait ainsi de jeter des ponts et de tisser des liens entre les différents acteurs et institutions.

158. Inspiré de l'expérience anglaise, le Forum comprendrait trois groupes d'acteurs clés : les utilisateurs de la recherche, les producteurs et les intermédiaires. Bon nombre d'organismes assument plus d'une fonction, pouvant être à la fois, par exemple, utilisateurs et producteurs de la recherche. Nous proposons que soient inclus également des instances représentant les principaux éléments du système R&D mexicain en matière d'éducation (COMIE, ANUIES, etc.).

159. Il est très importants que les acteurs désignés comme membres du Forum ne représentent pas des intérêts particuliers, mais soient « nommés » à titre personnel. Il importe en outre de veiller à ce que la présidence incombe à une personnalité respectée, dont il n'est pas indispensable qu'elle ait une expérience de la recherche en éducation. Le tableau ci-dessous présente un certain nombre de possibilités, indiquant le rôle type que ces acteurs potentiels exerceraient dans le processus de recherche, avec quelques exemples précis.

**Table 4. Proposition en vue d'un Forum sur la recherche en éducation : les acteurs, leur rôle dans le processus de recherche ; exemples.**

Acteurs	Rôles dans le processus de recherche	Exemples
Fournisseurs de recherche	Organismes de R&D et de formation à la recherche.	Universités (Facultés, instituts et centres liés à la recherche en éducation). Centres de recherche publics et privés. Commission de l'enseignement public (domaines d'étude et de recherche). Institut national d'évaluation
Intermédiaires	Bailleurs de fonds, éditeurs et média	Agences de financement, revues, médias. Observatoire citoyen de l'éducation
Utilisateurs de la recherche	Institutions et acteurs utilisant la recherche et les faits observés pour étayer leurs politiques et leurs pratiques	Décideurs (niveau fédéral et Etats) et responsables politiques, parents, enseignants, élèves/étudiants.
Coordonnateurs	Organes de coordination au niveau fédéral ou sectoriel, ou par domaine de recherche.	ANUIES COMIE Syndicat national des enseignants (SNTE) Réseaux d'information thématique Réseaux et associations appartenant aux centres et aux institutions.

## 5.2. Renforcement de la capacité et de l'infrastructure de recherche

160. Un programme ne constitue qu'une partie d'une stratégie de recherche. Le Mexique a besoin également d'un *plan de renforcement de sa capacité et de son infrastructure de recherche*. En coopération avec le Forum, qui aurait une fonction de groupe consultatif, le SEP devrait élaborer un plan pour atteindre les objectifs suivants :

161. Accroître le nombre et la qualité des programmes de formation à la recherche, en particulier au niveau du doctorat :

- Les universités devraient être subventionnées pour élargir leurs programmes de préparation à la recherche ; des bourses devraient être attribuées aux étudiants.

- Il est très important de promouvoir la collaboration entre les programmes post-licence (par exemple, par des échanges entre universités, à l'échelle nationale et internationale). Le Mexique devrait renforcer la collaboration entre les centres nationaux de formation et de recherche et les centres internationaux de grand prestige présentant un intérêt majeur pour le pays (par exemple : programmes de bourses pour des stages à l'étranger et des échanges universitaires).
- La préparation du doctorat devrait se faire dans le cadre d'activités de recherche. Il est souhaitable que les universités dispensant un enseignement de ce niveau attribuent, sur concours, des fonds à des projets spécifiques.
- De nouveaux postes devraient être créés pour les jeunes chercheurs. Il serait en outre souhaitable de prendre davantage en considération les propositions qui incluent de jeunes chercheurs dans les projets de recherche ; l'octroi de bourses de recherche post-doctorales devrait également être encouragé.
- Les travaux de recherche devraient être considérés comme un aspect essentiel de l'activité universitaire. Dans l'enseignement supérieur, seuls 30 % des universitaires travaillent à temps complet et la plupart d'entre eux consacrent une partie de leur temps à la recherche.

162. Faire en sorte que des fonds plus importants soient affectés à la recherche :

- Les concours qui permettent actuellement d'obtenir des subventions devraient être considérablement développés; il faudrait par ailleurs en créer de nouveaux de façon à prendre en compte les grandes priorités.
- Il importe de renforcer les capacités de recherche et de favoriser l'émulation dans les Etats. Le gouvernement fédéral devrait accorder des subventions spéciales aux directeurs de recherches dans les Etats – qui sont en position de commander des travaux et d'aider leurs collègues à en utiliser les résultats – et fournir aux Etats les fonds nécessaires à l'organisation de concours pour l'attribution de bourses.

163. Encourager la collaboration afin d'atténuer l'esprit de clan et de favoriser le développement de capacités inter-institutionnelles.

- Meilleure reconnaissance de la qualité. Le SEP et le CONACyT devraient évaluer le fonctionnement du SNI et d'autres mécanismes de contrôle de la qualité, afin de vérifier que les critères appliqués sont suffisamment complets pour convenir à un programme de recherche axé sur des problèmes précis. Il devrait également prévoir des récompenses en signe de reconnaissance et d'encouragement pour les travaux de qualité dans les domaines prioritaires et pour les jeunes chercheurs ;
- Le SEP pourrait créer des centres de recherche qui se consacraient à des missions précises, et au sein desquels seraient représentées différentes institutions, dont des ONG et des écoles normales, mais aussi des universités, et notamment des groupements d'institutions régionales représentant plusieurs Etats. Ces centres travailleraient sur des projets de grande ampleur et établiraient des entités chargées de certains aspects particuliers, comme l'enseignement des mathématiques ou l'enseignement secondaire. Ces entités comprendraient également des utilisateurs potentiels, ce qui aurait pour effet d'encourager l'exploitation de la recherche, ainsi que des chercheurs travaillant sur un même domaine, ce qui faciliterait la création de réseaux.

- Il est indispensable de promouvoir la formation de professionnels, spécialisés dans l'analyse des politiques, ayant une bonne connaissance des méthodes de recherche employées dans le domaine des sciences sociales pour l'analyse des questions éducatives et l'élaboration de solutions adaptées à des contextes particuliers. Le profil de ces professionnels doit se rapprocher davantage de celui d'un « spécialiste de l'analyse symbolique » – selon la définition qu'en donne Robert Reich dans sa classification des activités professionnelles – que de celui d'un chercheur universitaire classique. Ce type de spécialiste produit des connaissances dont les caractéristiques sont les suivantes : (a) lien étroit avec le contexte dans lequel elles s'appliqueront ; (b) interdisciplinarité (le critère étant le problème étudié plutôt que la discipline) ; (c) le fait que ces connaissances sont produites et diffusées au sein d'un vaste ensemble d'organisations très diverses, ce qui donne plus de poids au facteur de « responsabilité sociale » en raison de leur lien étroit avec des sujets hautement sensibles pour le public.

### 5.3. Amélioration de l'utilisation des activités de R&D en matière d'enseignement au Mexique

164. Le Mexique a également besoin de mettre en place des stratégies permettant une meilleure utilisation de la recherche :

- En plus de l'élaboration et du financement d'un programme axé sur les problèmes essentiels, le SEP peut inciter les enseignants à mieux exploiter la recherche. La formation des enseignants pourrait inclure des programmes consacrés à l'utilisation des résultats concrets de la recherche, et informer les futurs professeurs sur les différents types de recherche, les normes de qualité et l'utilisation qui peut être faite des données en matière éducative. Fondée voici 25 ans dans le but de former des chercheurs universitaires et des chercheurs en éducation à travailler dans des écoles normales, l'UPN devrait également modifier ses méthodes. Elle pourrait passer des accords avec des centres de recherche renommés afin d'instaurer des liens entre des institutions qui ont, jusqu'à présent, toujours fonctionné séparément.
- La poursuite du développement professionnel dans les années à venir exige en outre que les enseignants aient une meilleure compréhension des résultats concrets. Par ailleurs, les programmes axés sur les établissements scolaires pourraient encourager l'utilisation de la recherche, faisant en sorte que les écoles aient accès aux études qui les intéressent pour planifier l'amélioration de leurs pratiques. Enfin, le système devra progressivement déterminer si les conditions de travail des enseignants et le rôle des inspecteurs sont propices à l'amélioration des méthodes et, partant, assurent la pertinence de la recherche pour les enseignants.
- L'utilisation de la recherche, tant par ceux qui la conduisent que par ceux qui doivent la mettre à profit ou en bénéficier (enseignants, parents, décideurs, etc.), ne se limite pas à une diffusion efficace des connaissances qui en découlent. Il est nécessaire de créer des espaces et des ponts qui serviront d'intermédiaires (de « médiateurs »), transmettant les connaissances générées dans différents contextes afin qu'elles puissent éclairer utilement les décisions des parents, des enseignants, des directeurs d'établissements scolaires ou des autorités. Dans ces espaces – réels ou virtuels – il serait possible d'examiner la masse volumineuse d'informations fragmentées auxquelles ont généralement accès les différents acteurs du monde éducatif, ce qui permettrait de les comprendre et de les interpréter. Ces espaces ont un rôle similaire à celui d'un réseau, d'un séminaire, d'une conférence, d'une publication, ou de tout autre support permettant l'examen et le traitement de l'information, pour en faire une somme de connaissances porteuses de sens pour les acteurs.

165. Stratégies propres à améliorer la diffusion des connaissances :

- Les politiques de recherche pourraient prévoir des moyens plus nombreux pour véhiculer les résultats de la recherche, comme la publication de rapports de recherche et la création de sites Internet. Des fonds spéciaux pourraient être affectés à la mise en place de tels mécanismes ; par ailleurs, les chercheurs pourraient être sensibilisés à cette question, la diffusion des résultats de leurs travaux devenant l'une des conditions à remplir pour obtenir un financement.
- Les bases de données contenant des informations sur les résultats de la recherche en éducation devraient faire l'objet d'une coordination. Différents réseaux ont été mis en place dans le pays, avec des membres de différentes communautés ou instituts de recherche en éducation. Par exemple, il existe des réseaux concernant, entre autres, les mathématiques pédagogiques, l'ethnographie éducative, ou le lien entre éducation et emploi. Tous recueillent des informations sur la recherche en éducation et élaborent conjointement des énoncés de l'état actuel des connaissances dans leur domaine de compétences. La création d'un portail de recherche pourrait être envisagée, comprenant des informations et des liens avec les différents réseaux de recherche et avec les bases de données présentant un intérêt pour la recherche en éducation, ainsi qu'un répertoire des établissements de recherche en éducation, des projets en cours, etc.

166. L'élaboration d'une stratégie nationale dans le domaine de la recherche en éducation, à la fois coordonnée et inscrite sur le long terme, commune aux praticiens, aux décideurs politiques et aux chercheurs, et axée sur le règlement des questions prioritaires, sur l'amélioration des capacités et de l'infrastructure de recherche et sur le renforcement de l'utilisation de la R&D en éducation, est un élément essentiel à la constitution d'une base de connaissances plus solide qui permettra d'accroître la qualité des politiques et des pratiques éducatives au Mexique. Nous avons la conviction que la mise en oeuvre de ces recommandations permettrait de surmonter la plupart des problèmes que nous avons pu constater.

## BIBLIOGRAPHIE

- Álvarez, J. (2003). Escuelas de calidad dos años después. *Revista Mexicana de Educación*. 100, pp.22-24
- ANUIES (2000). Estadísticas de la Educación Superior, 2000. Población escolar de Posgrado.  
www.anuiés.mx
- Arredondo, M, *et al.* (1984). La investigación educativa en México. Un campo científico en proceso de constitución. *Revista Mexicana de Sociología*. 46(1), pp. 25-41
- Arrien. J.B. (1998). La Educación y la Reforma de la Educación en Centro América. Managua, Universidad Centro Americana (UCA)- PREAL.
- CENEVAL (2003). Boletín. October December 2003. N° 3. www.ceneval.ed.mx
- Colina, A and Osorio, R (2003). Los agentes de la investigación educativa en México. In: Weiss, E. (coord.) *El campo de la investigación educativa*. 1993-2001, pp.97-120. Mexico, COMIE-SEP-CESU
- COMIE (2003). La investigación Educativa en México: usos y coordinación. Mexico, July 2003
- CONAFE, Information on compensatory programmes
- Díaz Barriga, A. (1998). *La investigación en educación. Su conformación y retos*. Unpublished document. Mexico: UNAM
- Didou, S. et al. (2000). *Evaluación de las políticas de Educación Media Superior y Superior en el sector tecnológico federal*. Mexico: SEP
- ECLAC (2002). *Mujer rural, escolaridad y empleo en el istmo centroamericano. (Hacia una identificación de áreas prioritarias de políticas públicas)*. ECLAC. LC/MEX/L.514, 26 February 2002
- ECLAC, UNICEF, SECIB (2001). *Construir equidad desde la infancia y la adolescencia en ibero-américa*. Santiago, LC/G2144/P September.
- Gonzalez A, R. (1995). La educación tecnológica y la formación para el trabajo. In: Fundación para la cultura del maestro. *Educación fin de siglo. Memoria del seminario de análisis sobre política educativa nacional*. pp. 85-97. Mexico: FCM.
- Gutiérrez, N. (1999). Los orígenes de la institucionalización de la investigación educativa en México. Mexico: DIE-CINESTAV.
- Ibarrola, M. de (1992). Los efectos desnaturalizados del SNI. *Avance y Perspectivas*, vol. 11, pp. 243-245.



- Ibarrola, M. de (2003). Reflexiones sobre una propuesta integral para conocer la investigación educativa nacional. In E. Weiss, E. (Coord.), *El campo de la investigación educativa*. 1993-2002, pp. 673-694. Mexico: COMIE.
- Ibarrola, M. de, Silva G. and Castelan, A. (1997). *Quiénes son nuestros profesores*. Fundación SNTE para la cultura del Maestro Mexicano, Mexico, 1997
- Latapí, P. (1981). Diagnóstico de la investigación educativa en México. *Perfiles Educativos*, 14, pp. 33-50.
- Latapí, P. (1994). *La investigación educativa en México*. Mexico: Fondo de Cultura Económica.
- Latapí, P. (2003). Algunas reflexiones sobre el desarrollo de la investigación educativa. In E. Weiss (Coord.), *El campo de la investigación educativa*. 1993-2002, pp. 669-679. Mexico: COMIE.
- Martínez Rizo, F. (2002). Nueva visita al país de la desigualdad. La distribución de la escolaridad en México, 1970-2000. *Revista Mexicana de Investigación Educativa*, 7(16), pp. 415-443.
- Martínez Rizo, F. (1996). La investigación educativa en México en el contexto Latinoamericano. In G. de Landsheere (ed.), *La investigación educativa en el mundo. Con un capítulo especial sobre México*, pp. 347-372. Mexico: Fondo de Cultura Económica.
- Maya, O. and Zanteneo, E. (2003). “Las escuelas normales: espacios de tensión y controversia”. En: Educación 2001, año IX, N<sup>o</sup> 100, 2003 pp.29-38
- Muñoz, O. (2000). “The Schooling situation of children in highly underprivileged rural localities in México”. In Reimers, F. (ed), 2000 *Unequal schools, unequal chances*. Cambridge, David Rockefeller Center for Latin American Studies. pp. 291-314
- Muñoz Izquierdo, C. and Ahuja, R. (2002). Función y evaluación de un programa compensatorio para escuelas primarias de los estados mexicanos más pobres: Guerrero, Hidalgo and Oaxaca. In: Reimers, F.(coord.) (2002). *Distintas Escuelas, Diferentes oportunidades*. Madrid, Ed. La Muralla., pp. 501-544.
- Observatorio ciudadano de la Educación (2000). Comunicado N<sup>o</sup> 44 El rezago educativo. 23 November 2000.
- Observatorio ciudadano de la Educación de la Educación (2000). Comunicado N<sup>o</sup> 45. 8 December 2000.
- Observatorio ciudadano de la Educación (2001). Comunicado No. 51.
- OCDE (1995). « La recherche et le développement en matière d’enseignement : tendances, résultats et défis », Paris
- OCDE (2003a). « Etudes économiques de l’OCDE : Mexique », Paris
- OCDE (2003b). « De nouveaux défis pour la recherche en éducation », Paris
- Ramírez, R. (2000). Por una nueva escuela pública. En Transformar nuestra escuela, México, Year 3, N<sup>o</sup> 5 April 2000, pp. 6-13
- Reimers, F.(coord.) (2002). *Distintas Escuelas, Diferentes oportunidades*. Madrid, Ed. La Muralla.

- SEDESOL (2001). Evaluación de resultados del Programa PROGRESA, 2001.
- SEP (1992). Accord national sur la modernisation de l'enseignement fondamental. Document signé et présenté le 18 mai 1992. Mexique, 1992.
- SEP (1995). *Programa de Desarrollo Educativo 1995-2000*. Mexico: SEP.
- SEP (1999), *Perfil de la Educación en México*. México: SEP.
- SEP (2001). Programa Escuelas de Calidad. Propuesta de documento para difusión. Mexico D.F., May 2001
- SEP (2001). Plan Nacional de Educación 2001-2006. Mexico, 2001.
- SEP (2002). Accord national sur la modernisation de l'enseignement fondamental. Document signé et présenté le 18 mai 1992. Mexique, 1992.
- SEP (2003). El Sistema Educativo de los Estados Unidos Mexicanos. Ciclo escolar 2002-2003. Mexico, DF, 2003
- UNESCO (1998). Laboratorio latinoamericano de evaluación de la calidad de la Educación. Primer Estudio Internacional Comparativo. UNESCO-Santiago, 1998.
- UNESCO, 2001: Situación Educativa Latin America y el Caribe 1980-2000. Santiago.
- Weiss, E. (Coord.) (2003). *El campo de la investigación educativa. 1993-2002*. Mexico: COMIE.
- Weiss, E. and Maggi, R. (1997). *Síntesis y perspectivas de las investigaciones sobre educación en México (1982-1992)*. Mexico, COMIE.
- Winkler, D, (2002). La educación de los pobres en Latinoamérica y el caribe. Ejemplos de educación compensatoria. In: Reimers, F.(coord.) (2002). *Distintas Escuelas, Diferentes oportunidades*. Madrid, Ed. La Muralla. pp.199-232